

Mardi 15 janvier 1957 : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la première réunion du Groupe MRP en 1957. Robert Bichet lui succèdera au cours de la réunion. L'entretien Guy Mollet-Lecourt du 7 janvier. Les négociations sur le prochain traité du Marché Commun. Un piège de la droite de nouveau tendu au MRP sur la liberté d'enseignement.

**Robert Lecourt** rend compte de l'entretien qu'il a eu le 7 janvier avec Guy Mollet sur les rapports entre le Gouvernement et le MRP, compte tenu de l'appui que le MRP lui assure.

Au sujet de la déclaration d'intentions que le président du Conseil prépare sur l'Algérie, la discussion a porté notamment sur les moyens d'associer les chefs de groupe à cette déclaration.

S'agissant de la révision constitutionnelle, en préparation à la Commission du Suffrage Universel, Guy Mollet prendra le dossier en main après la session de l'ONU et la conclusion des traités sur le Marché Commun et l'Euratom.

**Pierre-Henri Teitgen, Pierre Abelin et Emile Engel** exposent le contenu des interventions qu'ils se proposent de faire dans le débat en séance publique sur les négociations visant à conclure ces deux traités.

**Emile Engel** précise qu'il veut se faire l'interprète des travailleurs et qu'il demandera l'institution d'un comité économique et social européen et l'élaboration d'une législation européenne.

**Maurice Lucas** évoque le problème de la politique agricole européenne. Il estime qu'à ce sujet, le MRP doit être vigilant et prudent.

**François de Menthon** demande une intervention MRP sur ce sujet.

**Robert Lecourt** fait savoir que le Bureau du Groupe a sollicité René Charpentier, mais que celui-ci est empêché ; peut-être devrait-on confier cette tâche à Pierre Abelin. Il redoute ce débat public car le MRP ne l'a pas encore préparé. Quant au fond, il pense qu'il y a certes des précautions à prendre mais il souhaite que le MRP n'imites pas les faux européens qui feront des interventions critiques et négatives. Il s'étonne personnellement que dans le domaine agricole les négociateurs français aient déjà obtenu autant de mesures de protection de la part de leurs collègues étrangers.

**Marie-Madeleine Dienesch** traite du récent projet élaboré par l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement. Au niveau de la doctrine, dit-elle, le MRP est hostile à ce projet. C'est pourquoi elle regrette que les membres MRP du Bureau de cette association n'aient pas réussi à éviter le dîner-débat que va organiser l'association.

**Pierre Pflimlin** note que toutes les opinions peuvent être émises dans ce dîner-débat.

**Marie-Madeleine Dienesch** lui répond qu'il s'agit en vérité d'une conférence de presse, car le projet est déjà prêt.

**Robert Bichet.** - Je le confirme.

**Charles Viatte...** J'approuve Pflimlin. Je serai présent au dîner-débat et j'y prendrai la parole.

**Fernand Bouxom** fait une mise en garde : si nous étions absents on ferait dire que le MRP est hostile à la liberté d'enseignement.

**Christian Bonnet** est de cet avis. Il demande que les intervenants MRP n'engagent pas le groupe.

**Marie-Madeleine Dienesch** le comprend bien ainsi mais elle aimerait que le Bureau de l'APLE obtiennent une

mise au point de M. Lizop (secrétaire général du Secrétariat d'études pour la liberté d'enseignement).

**Robert Bichet**, qui préside à la réunion, conclut ainsi le débat : le Groupe MRP conserve son entière liberté ; ses membres peuvent parler à titre personnel.

**Maurice Schuman.** - Je demanderai moi-même à Lizop ce que demande Marie-Madeleine.

Vendredi 18 janvier 1957 : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe MRP. Création d'un « congé-éducation ouvrière ». Lancement de la revue France-Forum.

**Edouard Moisan** (Loire-Inférieure) rend compte de la Conférence des présidents où vient d'être établi le programme des travaux de l'Assemblée pour la prochaine semaine. Henri Bergasse, député ARS (ex-RPF) des Bouches-du-Rhône, a demandé d'écarter de l'ordre du jour les projets relatifs au **congé-éducation, à la médiation dans les conflits du travail et au préavis de licenciement**. Il a été battu, seuls les poujadistes et les Indépendants-Paysans l'ayant soutenu. Au nom du Groupe des radicaux, Henri Caillavet, député du Lot-et-Garonne (il fut secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le Gouvernement Mendès-France en 1954) s'est abstenu.

**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) informe le Groupe que la recherche d'un ordre du jour commun aux groupes favorables au **Marché Commun** se poursuit.

**Francine Lefebvre** (Seine) se félicite de l'ordre du jour préparé par Teitgen.

**Henri Lacaze** fait le point sur le projet relatif aux « **victimes de la déportation du travail** ». Il propose de maintenir la position du Groupe MRP (on en est à la 4<sup>ème</sup> lecture).

**André Monteil** (Finistère) rappelle que Bidault, Teitgen et quelques autres sont hostiles à cette position. Il faut leur faire confirmer leur choix.

**Henri Lacaze** l'entend bien ainsi. Le Bureau du Groupe fera voter ses membres comme ils l'ont fait auparavant. Il évoque ensuite le texte relatif au **recouvrement des petites créances** et obtient l'approbation du Groupe.

**Francine Lefebvre** obtient l'accord du Groupe sur le projet concernant les **conventions collectives du personnel domestique**.

**André Monteil** informe le Groupe que les commissaires MRP de la Défense nationale ont émis un avis défavorable au projet de **tunnel sous le Mont-Blanc** ; pour des raisons stratégiques et économiques, ils le voudraient plus au sud.

**Henri Dorey** (Belfort) dit que la Commission des Finances est unanimement favorable au projet.

**Henri Lacaze, Francine Lefebvre et André Monteil** présentent des observations sur le texte relatif aux **horaires de fermeture des débits de boissons**.

**Edouard Thibault** (Gard) souhaite que l'intervenant MRP dans le débat place cette affaire dans le cadre de la lutte anti-alcoolique.

**Fernand Bouxom** (Seine) rappelle le cheminement du projet relatif à la création d'un « **congé-éducation ouvrière** » :

1° : Proposition de loi Paul Bacon

2° Rapport de Fernand Bouxom (non traité en séance publique).

3° Deuxième rapport de Fernand Bouxom.

4° Opposition du Gouvernement de Guy Mollet.

5° Dépôt d'un projet du gouvernement, plus restrictif que celui de Bacon.

6° Troisième rapport de Fernand Bouxom, qui cherche une issue : il accepte 12 jours au lieu de 18 ; il propose la possibilité de le fractionner en deux périodes ; il demande un recours pour l'employé en cas de refus de l'employeur.

Il craint que le MRP ne soit de nouveau battu en séance, en ce qui concerne le congé culturel des jeunes employés. Pourquoi ? Parce que seuls les scouts et la JOC sont capables d'organiser de tels congés ! Il n'empêche : à son avis, il faut continuer à se battre.

Le Groupe l'approuve

**Joseph Fontanet** (Savoie) fait une communication sur la nouvelle revue, **France-Forum**, que le MRP va lancer. Il propose une contribution volontaire de chaque parlementaire MRP.

**André-François Mercier** (Deux-Sèvres).- Avons-nous une équipe de journalistes ?

**Joseph Fontanet** répond.

Le Groupe fixe à 5000 francs la contribution de chaque parlementaire MRP au lancement de cette revue.

Mardi 22 janvier : Maurice Lucas ouvre à 14 heures la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe MRP. Dans ces fonctions, il aura deux successeurs dans le courant de la réunion, Robert Bichet et Jules Duquesne. Tunnel routier sous le Mont-Blanc. Marché Commun. Licenciements abusifs. Poursuites judiciaires contre deux députés poujadistes.

**François de Menthon** (Haute-Savoie) rappelle que le Groupe MRP, sous la précédente législature, s'est prononcé pour la création d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc. Il en montre l'intérêt économique, surtout au niveau du tourisme. Il évoque les projets différents, exprimés ici et là. Il montre le caractère fantaisiste des réserves formulées par le général Koenig, qui voudrait faciliter la pénétration des troupes françaises en Italie.

**Pierre de Chevigné** (Basses-Pyrénées) approuve l'idée mais estime que le projet n'est pas assez étudié.

**François de Menthon** s'étonne. A son avis, le projet a été bien étudié.

Le Groupe approuve le projet.

**Robert Lecourt** traite des ordres du jour déjà déposés ou en cours de dépôt visant à conclure le débat public sur le projet de **Marché commun**. Guy Mollet souhaite que l'on aboutisse à un texte commun. Le groupe socialiste en délibère ce jour. Le Bureau du Groupe maintient le dépôt du texte Teitgen –qui a le numéro 1- jusqu'à ce que la situation soit éclaircie. Le Gouvernement, jusqu'à vendredi dernier, pensait pouvoir éviter de poser la question de confiance, mais le discours, critique, de Mendès-France l'a peut-être fait changer d'avis.

**Paul Coste-Floret** (Hérault).- Le Gouvernement n'a pas besoin de poser la question de confiance sur ce projet.

**Edouard Moisan**.- Je crains au contraire qu'une demande de priorité pour la mise aux voix d'un ordre du jour de la SFIO ne soit rejetée en l'absence de la question de confiance.

**Paul Coste-Floret**.- Je ne le crains pas.

**Robert Lecourt**.- Je souhaite que le Gouvernement ne soit pas obligé de poser la question de confiance, dans l'intérêt de la ratification du traité à venir.

**Pierre Pflimlin**.- Je suis inquiet. Je redoute de nombreuses abstentions. Je me demande si la question de confiance n'est pas une nécessité. Avant tout, il faut éviter un échec.

**Robert Lecourt**...J'entends bien.

**Julien Duquesne** (Nord), qui préside, propose au groupe de faire confiance à son Bureau.

Le Groupe donne son accord.

**Paul Bacon** (Seine) fait le point sur les textes relatifs aux délégués du personnel et aux licenciements abusifs : il

s'agit d'éviter le licenciement abusif de délégués du personnel ou de membres des comités d'entreprise.

**Francine Lefebvre** en montre l'importance et l'urgence.

**Robert Lecourt** préférerait une autre procédure, par exemple l'institution d'un référé prud'homal, mais il accepte le texte. Il évoque le cas des délégués cégétistes qui se livrent à l'agitation politique.

**Pierre-Henri Teitgen** (Ille-et-Vilaine) rejoint Lecourt et Bacon.

**François Reille-Soult** (Tarn) souligne l'urgence d'une réforme.

Le Groupe se montre favorable au dépôt d'une proposition MRP.

**Edouard Moisan** expose le dossier des **poursuites engagées contre deux élus poujadistes** : M. Adrien Scheider (Loire) et M. Vare (Saône-et-Loire). La Justice les poursuit pour **opposition à des contrôles fiscaux** : les communistes vont peut-être réclamer un scrutin public sur la demande de la levée de leur immunité parlementaire.

**Pierre-Henri Teitgen** veut voter la levée.

**Edouard Moisan**.- Faut-il pour autant demander un scrutin ?

**Daniel Tubach** (Bas-Rhin).- Je fais observer que l'Administration fiscale considère elle-même cette affaire comme peu importante.

**Pierre-Henri Teitgen**.- Je pense qu'il ne faut pas créer une jurisprudence en faveur des manifestations poujadistes contre les contrôles fiscaux.

Le Groupe se prononce en faveur de la levée de l'immunité par 16 voix contre 2 et 4 abstentions, mais il ne demandera pas un scrutin.

**François Reille-Soult** réclame un débat d'urgence sur l'Algérie au sein du Groupe.

**Jules Duquesne** transmettra cette demande au Bureau.

*Pour clore le débat sur le projet de Marché commun (des Six), Guy Mollet accepte l'ordre du jour élaboré par Pierre-Henri Teitgen en collaboration avec les représentants des autres groupes.*

*Ce texte est voté le 22 janvier par 322 contre 207.*

*Vote pour : les MRP, les socialistes, 24 radicaux valaisiens (sur 47), 11 radicaux dissidents (sur 14), 18 UDSR-RDA (sur 20), 9 RGR (sur 13), 81 IPAS (Indépendants et Paysans d'action sociale) (sur 99), 3 Républicains sociaux (ex-RPF, représentés au Gouvernement) (sur 22), 5 non inscrits.*

*Vote contre : les communistes, 14 radicaux valaisiens, dont Mendès-France, 2 UDSR-RDA, 5 Républicains sociaux, les poujadistes et 1 non-inscrit.*

*Commentant le discours très critique que Mendès-France a prononcé dans le débat, Louis-Gabriel Robinet a écrit dans « Le Figaro » du 19 janvier : « Comment un « leader de la jeunesse » peut-il condamner cette jeunesse à dépérir et à renoncer à la seule idée neuve, hardie (et de surcroît française) qui est précisément celle de l'Europe unie ? »*

Vendredi 25 janvier : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe MRP. Proposition de Francine Lefebvre visant à instituer une fermeture hebdomadaire des débits de boissons. Médiation dans les conflits du travail.

**Henri Lacaze**, **Emile Holbout** (Orne), **Francine Lefebvre** et **Edouard Moisan** s'interrogent sur l'opportunité de poursuivre un débat sur ce sujet compte tenu de ce qui a déjà été dit à la réunion du 18 janvier : à savoir que le fond ne fait pas problème mais que les partisans du texte reconnaissent eux-mêmes la nécessité de quelques

modifications, par exemple à propos des stations de tourisme saisonnières. Il est vrai que la procédure du débat restreint utilisée en l'occurrence exclut tout amendement.

**Henri Lacaze.**- A mon avis, le Groupe n'a pas à changer de position.

**Maurice Schumann** (Nord).- Je pense que les modifications souhaitables peuvent intervenir grâce à des règlements d'administration publique. Il craint que tous les textes anti-alcooliques n'aillent à l'échec.

**Edouard Moisan.**- La première remarque de Schumann est contestable.

**Maurice Lucas** (Manche).- Dans ma région, le débit de boissons, unique, est aussi une épicerie ; il alimente trois communes.

**Henri Dorey** (Belfort).- Je suis d'accord avec Moisan.

**Lionel de Tinguy** (Vendée).- On veut rétablir la publicité pour l'alcool ! Voilà un terrain où le MRP doit intervenir. De toute façon, le texte de Francine Lefebvre pénalise les petites communes.

**Francine Lefebvre** (Seine).- Il faut assurer aux femmes, nombreuses, qui tiennent les cafés dans les campagnes, un jour de repos par semaine. Cela dit, j'accepte un plafond, pour écarter les petites communes de l'application du texte.

**Paul Gosset** (Nord).- Je préfère la fermeture après 20 heures et l'interdiction de certains alcools trois jours par semaine. Certains cafés abritent les travailleurs pour les repas de midi.

**Marie-Madeleine Dienesch.**- Je ne crois pas à l'efficacité du texte dans son état actuel. Je rejoins Gosset.

**Edouard Moisan.**- Moi aussi. Les fermetures interviendront par roulement.

**Emile Halbout.**- Non, le repos hebdomadaire ne sera pas assuré aux femmes qui tiennent un café-épicerie à la campagne.

**Georges Prisset** (Maine-et-Loire), rapporteur de la proposition de France Lefebvre au nom de la Commission de la Santé.- J'ai accepté ce rapport dont personne ne voulait. Ce texte se heurte fortement à la profession.

*En séance publique, le même jour, l'Assemblée rejette le rapport Prisset par 327 voix contre 242 (communistes, MRP et les députés membres du gouvernement).*

A la réunion du Groupe de ce 25 janvier, on en vient au projet de médiation dans les conflits du travail.

**Francine Lefebvre** expose de nouveau le texte, dont elle est le rapporteur.

**Edouard Moisan** fait quelques réserves. Il voit des dangers dans l'extension de la compétence du médiateur, par exemple s'il s'agit d'interpréter une clause d'une convention collective ; les décisions seront très variables d'une région à l'autre. Cela dit, il faut voter le texte.

**Paul Bacon** (Seine).- Comme ministre du Travail, j'ai travaillé en vue d'instituer une magistrature du travail et le MRP s'est montré favorable à l'extension de la compétence du médiateur. Pour aller jusqu'à la magistrature, il faut rester discret et ne pas politiser le débat.

Mardi 29 janvier : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe. Algérie : la déclaration de Guy Mollet qui date du 9 janvier, avant l'ouverture de la session de l'ONU, et sa lettre du 24 janvier aux

dirigeants politiques. Décrets d'application de la loi-cadre sur les Territoires d'outre-mer.

**Henri Lacaze.**- Je déplore qu'au début de cette importante réunion nous soyons aussi peu nombreux. Nous sommes sept. Je demanderai au Bureau d'envoyer une lettre aux absents... Successivement, le Bureau du Groupe, le 25 janvier, puis le Bureau national du Mouvement, hier, lundi, ont étudié la lettre que le président du Conseil a adressée le 24 aux « dirigeants des partis et des groupes républicains et aux anciens présidents du Conseil » (soit, pour le MRP, à Bidault, Schuman, Pflimlin, Lecourt et Poher).

Il y aurait deux modes de réponse : celle de Lecourt, Poher et Pflimlin ; celle de Bidault et Schuman.

La réponse serait établie sur cinq principes :

- La France n'abandonnera jamais l'Algérie,
- Les Nations Unies ne sont pas compétentes pour connaître de l'Algérie,
- Il faut assurer l'égalité des droits aux deux collectivités vivant en Algérie,
- Il faut assurer la coexistence de ces collectivités,
- Il faut dégager la personnalité de l'Algérie en maintenant des liens nécessaires entre l'Algérie de la France.

**François Reille-Soult.**- La politique de Robert Lacoste en Algérie est contraire aux principes définis par Guy Mollet. Le MRP ne doit pas approuver cette politique en se ralliant aux principes.

**Robert Buron** (Mayenne) expose les quatre séries de décrets préparés par le Gouvernement pour l'application de la loi-cadre (dite loi Defferre) dans les TOM et soumises à l'examen de la Commission des TOM :

- 1° délimitation des compétences entre les services d'Etat et les services territoriaux et recrutement des fonctionnaires (rapport confié à Teitgen par la Commission) ;
- 2° extension des compétences des assemblées territoriales et fonctionnement des conseils de gouvernement ;
- 3° répartition des responsabilités entre les territoires et les groupes de territoires, AOF et AEF ;
- 4° Madagascar.

Sur la série 2, le rapporteur socialiste, M. Alduy, n'a pas pu faire adopter le texte du Gouvernement. La Commission lui a préféré un texte MRP : le conseil de gouvernement ne serait pas composé en partie de membres élus et en partie de membres nommés, mais de membres choisis par un premier ministre proposé à l'assemblée territoriale par le Gouverneur du territoire.

S'agissant de la série 3, Teitgen et Buron ont combattu la concentration des pouvoirs à Dakar et à Brazzaville.

En ce qui concerne Madagascar, les cinq provinces obtiennent des conseils et des assemblées, mais la Commission a cru bon d'y ajouter un conseil et une assemblée pour l'ensemble de Madagascar. Les commissaires MRP ont combattu cette thèse, qui cumule deux pouvoirs exécutifs à Tananarive, le Gouverneur et le Conseil. Pour obtenir le retrait de cette modification, Buron est allé voir Defferre, qui est prêt à négocier, mais Guy Mollet, informé, est de mauvaise humeur.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Dans les TOM, les communistes, l'Eglise catholique, l'ONU, les Etats-Unis combattent la France. Deux moyens nous restent : la force ou l'appui des élites locales. Le Gouvernement, dans cette affaire, a commis plusieurs fautes et même une escroquerie en essayant de faire admettre que les conseils de gouvernement ne soient que de simples organismes consultatifs, au surplus divisés. Nous, MRP, devons conserver l'amitié des Africains.

**Henri Lacaze.**- Je transmets à Buron et à Teitgen l'hommage et la confiance du Groupe.

Mercredi 30 janvier : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 6<sup>è</sup> réunion du groupe. Application de la loi-cadre dans les TOM

**Pierre-Henri Teitgen.**- Le Gouvernement a fait déposer par le Groupe socialiste un contre-projet reprenant son projet initial dans ses dispositions essentielles. Il pourra poser la question de confiance pour le faire adopter. Des dispositions nouvelles s'y trouvent : la Radio reste de la compétence de l'Etat, la participation des territoires au budget de l'Etat sera limitée par un plafond.

Des observations sont présentées par **Buron, Louvel, de Chevigné, Moisan.**

Une autre question se trouve posée, concernant « l'africanisation » des cadres de l'Etat : faut-il réserver les mesures prévues aux Africains d'origine ou les accorder aussi aux fonctionnaires d'origine européenne installés en Afrique ?

**Robert Buron** est favorable à la réservation.

**Pierre de Chevigné** aussi.

**Rakotovel** (Madagascar) également.

Le Groupe donne son accord.

**Robert Buron.**- Sur la décentralisation de l'AOF et de l'AEF, les commissaires MRP ont battu à la fois la SFIO et Senghor (Dakar est au Sénégal). Mais le Gouvernement va contre-attaquer. Le MRP conserve l'appui de plusieurs élus noirs.

**Pierre de Chevigné** fait des observations sur les problèmes propres à Madagascar.

#### **La réponse du MRP à la déclaration et à la lettre de Guy Mollet sur l'Algérie.**

C'est ce même jour, le 30 janvier, que les dirigeants du MRP adressent à Guy Mollet une réponse à la lettre qu'il leur a envoyée le 24. Elle est signée par Schuman, Pflimlin, Lecourt et Poher (Georges Bidault est en traitement dans une clinique en Suisse ; il répondra à son retour). En voici le texte :

*« Votre lettre du 24 janvier met en évidence la nécessité où se trouve le gouvernement d'engager la législation entière sur les « principes de base » de la politique algérienne de la France.*

*Nous comprenons d'autant mieux ce souci que le Mouvement Républicain Populaire, persuadé que seule une majorité cohérente peut résoudre ce grave problème, avait lui-même antérieurement proposé la recherche, en commun, « des conditions d'une politique de réformes et de pacification en Algérie, de façon à rassembler autour de solutions constructives la plus large union des représentants de la Nation. »*

*Votre déclaration du 9 janvier 1957 comporte notamment deux ordres de dispositions justiciables d'appréciations différentes : des « principes fondamentaux » sur lesquels vous souhaitez obtenir un accord général et une méthode sur quoi vous reconnaissez la possibilité de « réserves légitimes » et qui en a effectivement appelé de notre part.*

*Nous sommes donc prêts à participer à toute conversation en vue de parvenir à « l'affirmation solennelle d'une volonté commune » sur la base des principes par vous énoncés, savoir :*

- « La France n'abandonnera jamais l'Algérie » ;

- « Les Nations Unies ne sont pas compétentes pour connaître de l'Algérie ».

*Ce faisant, il est nécessaire de :*

- Assurer la stricte égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie, quelles que soient leur origine et leur religion ;

- Assurer la coexistence des collectivités qui composent l'Algérie dans le respect de leurs droits légitimes ;

- Dégager la personnalité de l'Algérie en maintenant des liens nécessaires entre l'Algérie de la France métropolitaine.

*Nous nous permettons, en terminant, de souligner combien la procédure exceptionnelle à laquelle la gravité des événements nationaux nous conduit, rend manifeste l'urgence de réformes destinées à pallier les graves conséquences de l'instabilité gouvernementale. Nul doute, dès lors, que vous ne manquerez pas de vous saisir d'urgence des propositions que nous avons eu l'honneur de vous transmettre et qui tendent à donner au gouvernement plus d'autorité et de stabilité. »*

Le débat, au Groupe, sur la politique algérienne du Gouvernement Guy Mollet n'aura lieu que le 13 février.

Judi 31 janvier : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 7<sup>ème</sup> réunion du Groupe. Quotient familial. Révision constitutionnelle. Loi-cadre outre-mer.

**Henri Lacaze.**- Ce matin, Jean Cayeux, Henri Dorey et moi-même avons fait une démarche auprès de Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières, sur son projet de modifier le quotient familial dans le Code des impôts et nous avons publié ensuite un communiqué à la presse. Nous lui avons donné un avertissement très net. Je souhaite que le moment venu le Groupe soit effectivement ferme. J'ajoute que Ramadier prépare une réforme fiscale socialiste, comportant un impôt sur le capital.

**André Monteil** (Finistère).- En offrant à Ramadier une issue dans la diminution des taxes sur les produits de grande consommation nous faisons son jeu. Dorey a été imprudent en évoquant cette issue.

**Henri Lacaze.**- Le MRP doit s'en tenir en effet à un refus de principe à l'égard des projets Ramadier.

**Jean Cayeux** (Seine).- Oui. Je suis hostile à toute modification de la structure du quotient familial. A la rigueur, on pourrait discuter de la progressivité de l'impôt en fonction des tranches de revenus. Mais mieux vaut encore l'éviter.

**Edouard Moisan** (Loire-Inférieure).- La Commission du Suffrage universel vient de rejeter le contre-projet MRP sur la révision du titre VIII de la Constitution relatif à l'Union française. En revanche, elle a adopté les quatre premiers textes mis au point par Paul Coste-Floret.

**Robert Buron** (Mayenne).- Les modérés ont voté avec les communistes contre le texte Moisan (confiance et censure) de peur que cette réforme, même limitée, ne soit finalement votée, parce qu'elle est réduite, précisément, à ce seul objet. D'autant que Defferre dit qu'avec la révision Moisan on pourrait accepter les textes MRP sur la loi-cadre pour les TOM.

**Robert Buron** poursuit son intervention en passant aux travaux de la Commission des TOM. Defferre est en train de faire des concessions. Il a obtenu d'Alduy qu'il retire son contre-projet. La discussion sera longue.

**Paul Coste-Floret.**- Ce débat est capital. Je regrette que le Gouvernement ne se préoccupe pas de l'orienter, ce qui en complique le déroulement. Je regrette l'intervention qu'a faite Teitgen hier en séance. Et je regrette en outre que certains MRP cherchent à refaire sans cesse l'unité des élus africains. Je suis partisan de conseils de gouvernement élus et formés uniquement d'Africains. Je propose que le président d'un conseil de gouvernement soit appelé « président du conseil de gouvernement ».

**Edouard Moisan.**- Permettez-moi de faire quelques observations d'ordre général.

Quelques membres du Groupe, jadis, lançaient des cris d'alarme sur l'Afrique du Nord et l'Indochine. Les ministres MRP, au contraire, leur donnaient tous apaisements. Le Groupe leur faisait confiance et l'on sait maintenant ce qu'il en advint. Dans ces conditions, le député MRP moyen craint d'être dépassé de nouveau par les événements en ce qui concerne l'Afrique Noire. Il nous faut être hardis, mes amis !

**Pierre de Chevigné** (Basses-Pyrénées).- Je suis de cet avis. L'avenir de la France n'est plus en Afrique mais en Europe. Pour Madagascar, nous devons lutter contre la centralisation, réclamée par 20% seulement de la population, qui veut opprimer les 80% restants. Je souhaite que Teitgen soit prudent dans ses expressions. Je note que nous allons plus vite pour les TOM que pour l'Algérie. C'est difficile à justifier.

**Joseph Dumas** (Seine).- Je rejoins Moisan. Il y a un vaste mouvement d'émancipation en Afrique. Les mouvements syndicaux africains sont indépendants des mouvements métropolitains. Ils peuvent prendre la tête d'un mouvement d'indépendance.

**Edouard Moisan.**- Je veux répondre à de Chevigné : le projet MRP demande autant pour l'Algérie que pour les TOM.

**René Charpentier** (Marne) qui rentre d'un voyage à Madagascar.- J'approuve de Chevigné. Il faut maintenir un équilibre entre les populations.

Vendredi 1<sup>er</sup> février : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe. Réponse à Guy Mollet sur l'Algérie. Application de la loi-cadre dans les TOM.

**Henri Lacaze** donne lecture de la réponse des dirigeants du MRP à Guy Mollet sur l'Algérie.

**Francine Lefebvre.**- Je regrette que le Groupe n'ait pas été appelé à délibérer au préalable sur ce texte. Les autres groupes l'ont été.

**Pierre de Chevigné.**- Oui, même les Indépendants !

**Paul Coste-Floret** (Hérault).- Lecourt a reçu la lettre en qualité de président du Groupe.

**Henri Lacaze.**- Et le Groupe en a été informé.

**Paul Coste-Floret.**- Je veux dire que j'approuve le contenu de la lettre.

**Robert Buron.**- Voici le résultat de la dernière réunion de la Commission des TOM sur la loi-cadre.

1° Le Conseil de gouvernement serait composé de membres élus sur une liste bloquée, à trois tours, à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième.

2° La tête de la liste élue deviendrait vice-président du Conseil de gouvernement.

3° Le Conseil serait responsable devant l'Assemblée territoriale (mais on ne parle plus de motion de censure).

Les élus africains ont voté ce texte. Les socialistes s'y sont résignés. Les MRP s'y sont ralliés.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Cette réforme sert la République en lui conservant les services d'Etat, donc la souveraineté. Cependant, le compromis ainsi obtenu est plus mauvais que le rapport initial. A mon avis, le Gouvernement n'a pas vu clair : le vice-président sera un politique « dur ». Je défends le principe de la responsabilité du Conseil devant l'Assemblée territoriale, qui peut donner au Conseil l'autorité nécessaire pour refuser une foule de revendications.

**Paul Coste-Floret et Pierre de Chevigné** estiment que l'élection du vice-président est préférable à son choix par le gouverneur, contrairement à Teitgen et à Buron.

**Rakotovelo.**- J'appuie de Chevigné et je pense, comme lui, que le vice-président élu aura plus d'autorité qu'un vice-président choisi par le gouverneur.

**Pierre de Chevigné.**- Je demande à Teitgen et à Buron, au sujet de Madagascar, de pousser à la décentralisation afin d'éviter l'oppression d'une grande partie de la population par une minorité.

**Henri Lacaze.**- Je remercie Buron et Teitgen.

Samedi 2 février : Edouard Thibault (Gard) ouvre à 14 heures la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe. Loi-cadre TOM.

**Pierre-Henri Teitgen** fait une communication sur l'article 2 du décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils de gouvernement.

Le Gouvernement menace de poser la question de confiance contre le dernier alinéa du texte adopté par la Commission, selon lequel les conseils de gouvernement seraient responsables devant les assemblées territoriales. Il accepterait en revanche que l'on envisage la démission du conseil de gouvernement dans le cas où il estimerait ne plus avoir la confiance de l'assemblée territoriale. Teitgen pense qu'un texte de cette sorte peut fournir une transaction.

Le Groupe lui donne son accord.

## EN SEANCE PUBLIQUE

La ratification des décrets pris en application de la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer occupe une partie des séances de l'Assemblée Nationale du 29 janvier au 3 février.

Le Groupe MRP y tient une place considérable (voir le Journal Officiel des débats ou le Bulletin d'information du Groupe MRP, numéros 8 à 12).

Nous en donnons ici un bref résumé.

- **29 janvier : P-H Teitgen et Jean-Marie Louvel** rapportent les conclusions de la Commission des TOM et l'avis de la Commission des Finances sur les décrets relatifs à la délimitation des compétences entre les services d'Etat et les services territoriaux.

- **30 et 31 janvier :** à la demande de **Buron et de Teitgen**, Gaston Defferre accepte en principe que les membres des futurs conseils de gouvernement soient tous élus ; **Rakotovelo** demande un geste de générosité à l'égard des condamnés politiques malgaches, l'accélération de l'intégration des autochtones dans les cadres administratifs de la Grande Ile, la disparition des discriminations dont les fonctionnaires d'origine malgache sont victimes l'amélioration du niveau de vie des masses rurales, l'accession des paysans à la propriété, leur formation professionnelle, le renforcement de l'enseignement surtout en faveur des provinces excentriques, une forte décentralisation dans tous les domaines ; **Buron** expose la distinction qui doit être faite entre services d'Etat et services territoriaux ; **Teitgen** conteste la thèse de Gaston Defferre selon laquelle les propositions du MRP, qu'il approuve

personnellement, supposent une révision préalable de la Constitution.

• **1<sup>er</sup> février : Teitgen**, au nom de la Commission, présente à l'Assemblée le nouveau texte qu'elle a adopté la veille au soir sur le fonctionnement des conseils de gouvernement :

*« Le conseil de gouvernement est présidé par le chef de territoire. L'assemblée territoriale élit, dans les conditions prévues aux articles suivants (au scrutin de liste majoritaire à trois tours), 6 membres au minimum et 12 membres au maximum du conseil de gouvernement, qui portent le titre de ministre. Le conseiller du gouvernement élu en tête de liste prend le titre de vice-président. Le conseil de gouvernement est responsable devant l'assemblée territoriale. »*

Le scrutin intervenu sur ce texte à la Commission fait apparaître l'embarras de la SFIO dans cette affaire, où Gaston Defferre joue, pour conserver le soutien de quelques radicaux et de quelques ex-RPR, diverses gammes discordantes :

Pour : 23 voix : MRP, IOM, RDA, M. Naudet et M. Arrighi, radicaux, communistes.

Contre : 13 voix : Indépendants, M. Bruelle, radical, M. Sanglier, RGR, Républicains sociaux (ex-RPF).

Abstentions : les socialistes.

Ce vote importune Defferre : il est hostile à la responsabilité du conseil de gouvernement devant l'assemblée territoriale, comme l'est une partie des élus « Front Républicain ».

## **2 février et nuit du 2 au 3**

**Teitgen et Coste-Floret** trouvent des solutions aux problèmes qui ont bloqué jusque là l'adoption de l'ensemble de la réforme.

Il en est ainsi du problème constitutionnel et juridique qu'a soulevé Defferre, par tactique, grâce à une adjonction proposé par Coste-Floret :

*« Le chef de territoire nommé par décret en conseil des ministres est, par délégation permanente du Haut Commissaire (de l'AGF ou de l'AEF), le dépositaire dans le territoire des pouvoirs de la République. »*

Il en est de même pour le problème posé par d'éventuelles divergences entre une assemblée territoriale et un groupe de territoires, grâce à un amendement de Coste-Floret accepté par Defferre :

*« Lorsque, en matière économique ou financière, une délibération prise par une assemblée territoriale peut porter préjudice aux intérêts d'un ou de plusieurs autres territoires du groupe (AOF ou AEF), les assemblées de ces derniers territoires peuvent, par délibération, soumettre la question au chef du groupe de territoires par l'intermédiaire du chef de territoire.*

*« Le chef de groupe réunit, dans les conditions prévues à l'article 14, une conférence interterritoriale des divers territoires du groupe, qui formulent une recommandation.*

*« Si la recommandation n'est pas acceptée par l'assemblée territoriale en cause, la décision définitive est prise par décret pris en conseil des ministres, après avis de l'Assemblée de l'Union Française, le Conseil d'Etat entendu. »*

Il en est encore de même pour le problème de la responsabilité du conseil de gouvernement devant l'assemblée territoriale. Les socialistes y sont hostiles parce que Guy Mollet le leur demande et les radicaux aussi, en grande majorité, comme les RGR, parce qu'ils

restent réservés, pour le moins, à l'égard de l'émancipation politique des peuples d'Afrique Noire. A l'inverse, le MRP y est favorable, mais il n'a comme alliés sûrs que les élus noirs des TOM, les communistes s'étant résignés, dans cette affaire de la loi-cadre-TOM, à moduler leurs réactions en fonction de leur stratégie d'union de la gauche (PC et SFIO).

Argument des opposants : cette responsabilité des conseils de gouvernement serait de nature à les rendre instables. Il n'est pas sans valeur mais si l'on estime la réforme nécessaire faut-il n'en faire que la moitié ?

De longues discussions ont lieu durant toute la journée du samedi 1<sup>er</sup> février. La solution, c'est **Teitgen** qui la trouve avec le texte suivant :

*« Le conseil de gouvernement démissionne s'il estime ne plus avoir la confiance de l'assemblée territoriale. »*

Ce texte est d'abord repoussé par 286 voix contre 276, les Indépendants et Paysans n'en ayant pas tout de suite compris l'intérêt, puis, à la faveur d'une seconde lecture demandée par un Teitgen infatigable, il est adopté par 322 voix contre 199.

## **LA LOI DEFFERRE A UNE HISTOIRE QU'ON A VOULU NOUS CACHER. Pourquoi ? REPONSE**

*Manuels d'histoire, cours de sciences politiques, ouvrages de journalistes, conférences données dans des colloques mêlant témoins et chercheurs, émissions à la Radio et à la Télévision courent tous le risque de défaillances, de la mémoire ou de la rigueur dans le travail, chez leurs auteurs. Surviennent ainsi des erreurs jusque dans les textes historiques de référence ; elles durent parfois très longtemps ; ceux qui les ont commises rechignent à les reconnaître et l'usure du temps en diminue la gravité.*

*C'est le cas de la loi-cadre Defferre sur les territoires français d'outre-mer en Afrique Noire, en 1956 et 1957 : le MRP, qui ne participait pas au gouvernement, s'y serait rallié pour suivre le mouvement de ses voisins, par bonté d'âme. C'est ce qui a été exposé au Colloque « Regards sur le MRP » organisé le 10 décembre 1996 au Palais du Luxembourg ...par l'Amicale du MRP ! On n'est jamais trop vigilant...*

*... Dans le numéro 109 (juin 2006) du bulletin « Le MRP vous parle ! », pages 23 et 24, la vérité a été rétablie en utilisant les débats et les votes intervenus à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi-cadre.*

*Dans le présent numéro (le 116), cette vérité se trouve confirmée par les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP et les débats en séance publique du 29 janvier au 3 février 1957, lors de la discussion du projet gouvernemental visant à ratifier les décrets pris en application de la loi-cadre.*

*A l'adresse de tous nos lecteurs, notamment des étudiants, nous résumons ci-après cette histoire, la vraie.*

De 1952 à 1955, trois ministres MRP de la France d'outre-mer font étudier des projets visant à consacrer la personnalité des territoires français de l'Afrique Noire regroupés dans l'Afrique Occidentale Française et dans l'Afrique Equatoriale Française :

Pierre Pflimlin dans le Gouvernement Pinay, en 1952, Robert Buron dans le Gouvernement Mendès-France, en 1954, Pierre-Henri Teitgen dans le Gouvernement Edgar Faure, en 1955.

Le troisième d'entre eux réussit à faire adopter un projet par le Gouvernement et il le dépose à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1955 avec le numéro 11.989, sous l'intitulé suivant : « projet de loi relatif aux services territoriaux dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. » L'objectif est défini ainsi : « consacrer la personnalité des territoires aux niveaux juridique, politique, administratif et économique. » Et, dans cette perspective, le projet vise « à donner à des autorités locales, territoriales, représentatives des populations, la gestion et la maîtrise des intérêts propres de ces territoires et des services territoriaux qui représentent ces intérêts particuliers et locaux. »

Le programme des travaux parlementaires, en cet automne de 1955 (on va vers la dissolution de l'Assemblée Nationale) et l'ambiance qu'il crée ne sont pas propices à un tel débat. Le ministre, Pierre-Henri Teitgen, qui est aussi président national du MRP, sollicite l'avis du Conseil d'Etat sur la possibilité, pour le Gouvernement, d'obtenir du Parlement des pouvoirs spéciaux pour réaliser cette réforme. La réponse est « non ».

Le renouvellement de l'Assemblée Nationale intervient le 2 janvier 1956. Le nouveau gouvernement est formé en février par le socialiste Guy Mollet, qui confie le portefeuille de la France d'outre-mer au socialiste Gaston Defferre... et n'offre aucun portefeuille au MRP.

Dans son ministère, Defferre trouve le projet Teitgen. Il le juge excellent et, faute d'en trouver un meilleur soit dans le programme de la SFIO soit dans celui du Front Républicain, il décide de le prendre à son compte. Toutefois, pour éviter les quolibets de ses amis que lui vaudrait cet emprunt à l'extérieur de la famille, il cherche à faire preuve d'originalité, non pas sur le fond de la réforme car ce serait très difficile, mais sur la procédure conduisant à l'adoption de la loi : il dépose un texte limité à quelques articles cadres dont l'application interviendrait par décrets. Il a plus de chance que Teitgen : le Conseil d'Etat lui accorde cette facilité. C'est, au départ, un gros avantage pour lui, car les radicaux et les anciens RPF, membres du Front Républicain, ne sont pas prêts à le suivre dans cette voie de « l'abandon » des TOM. Mais cet avantage ne sera que de courte durée...

En effet, dès le 20 mars, dans la discussion générale du projet à l'Assemblée Nationale, Teitgen et Buron rappellent l'ampleur de la réforme attendue par les populations de l'Afrique Noire française (voir « Le MRP vous parle ! n° 109, pages 23 et 24).

Et la minute de vérité arrive le lendemain, 21 mars, lors de la discussion des articles concernant les pouvoirs qui seront dévolus aux futures assemblées territoriales et aux futurs conseils de gouvernement. La question gênante pour Defferre et une partie des élus Front Républicain c'est l'institution du collège unique (à

la place du double collège) pour l'élection des futures assemblées ; Quand interviendra-t-elle ? L'article 11 du projet répond ceci : l'élection des assemblées aura lieu au collège unique « dès que les conseils de gouvernement et les conseils de circonscription auront commencé à fonctionner dans les territoires concernés. »

La ficelle est grosse comme une corde ! On accorderait des pouvoirs à des assemblées qui n'en avaient pas mais à la condition que, pour un certain temps et probablement pour un temps certain, elles resteraient le résultat d'élections au double collège, système qui avantage de façon écrasante les « colons » aux dépens des autochtones. Defferre n'en est pas fier, mais il subit. Les Radicaux, les Républicains Sociaux et même la SFIO ont des élus en Afrique Noire, notamment des sénateurs, qu'ils n'auraient plus en cas d'extension du régime du collège unique, où les Africains seraient très largement majoritaires. Defferre leur a concédé cet article 11, fortement « colonialiste ».

Teitgen monte au créneau et dénonce la manœuvre, en séance, le 21 mars (JO du 22 mars 1956, pages 1113 et 1114). Et le rapporteur de la Commission des TOM, le socialiste Paul Alduy, réclame, comme Teitgen, l'application du collège unique dès le prochain renouvellement des assemblées territoriales. Dans la nuit du 22 au 23 mars, les élus Indépendants d'outre-mer, apparentés au MRP, et les élus RDA, apparentés à l'UDSR, interviennent dans le même sens. La manœuvre de Defferre, dirigée dans les travées de l'Assemblée par le radical Pascal Arrighi, va-t-elle échouer ?

Non, un miracle inattendu se produit : le député communiste Cordillot, élu dans l'Yonne, annonce que ses amis voteront l'amendement Arrighi au texte de la Commission, c'est-à-dire le rétablissement du texte gouvernemental, « afin d'assurer l'application rapide du projet » (JO du 23 mars 1956, page 1204). Pour rester membre de la famille Front Républicain, le PC est prêt à tout ! L'amendement Arrighi est adopté...

Les réactions en Afrique Noire sont celles qu'on imagine !

La crise trouve son dénouement en deux étapes : le 13 juin 2006, le Conseil de la République donne une leçon à l'Assemblée Nationale en rétablissant l'institution immédiate du collège unique ; le 19 juin, en deuxième lecture, l'Assemblée retrouve le bon sens et se dédit par 446 voix contre 98 (41 poujadistes, 55 Indépendants et Paysans (sur 97), 2 non-inscrits). Les communistes, les socialistes et les radicaux votent mais se taisent. On les comprend.

En 1957, du 29 janvier au 3 février, le débat sur cette réforme dans les TOM revient à l'Assemblée Nationale à l'occasion de l'examen des décrets pris en application de la loi-cadre Defferre (voir les pages précédentes). De nombreux obstacles se présentent et c'est le MRP, et le MRP seul, qui permet d'éviter l'échec. La lecture des débats et des scrutins dans le Journal Officiel ne laisse aucun doute à ce sujet.

**La loi-cadre Defferre, présentée dans la plupart des ouvrages sur la Quatrième République comme un exploit du Front Républicain, est donc bien une loi MRP, qui**

**l'a imposée au Front Républicain par sa compétence, son engagement... et sa patience.**

Mardi 5 février : Maurice Lucas (Manche) ouvre à 14 heures la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe. Aide aux Français de Tunisie et du Maroc. Préavis de licenciement. Un débat sur l'Algérie est urgent.

**Henri Dorey** (Belfort) expose le dossier (il s'agit d'une proposition de résolution).

**François Reille-Soult** (Tarn) évoque le cas des Algériens musulmans fidèles à la France et victimes des événements.

**François de Menthon et Joannès Dupraz** lui font observer qu'il s'agit d'un problème tout à fait différent. A leur avis, il ne faut pas traiter sur le même plan les victimes de Tunisie et du Maroc et les victimes d'Algérie ; mieux vaudrait déposer un autre texte.

**François Reille-Soult** n'insiste pas.

Le Groupe décide de voter la proposition de résolution.

**Francine Lefebvre** rappelle l'objet du projet concernant le préavis de licenciement : fixation du délai congé auquel a droit un salarié en cas de licenciement. La Commission du Travail propose un mois.

**Lucien Nicolas** (Vosges) traite du cas particulier des entreprises du bâtiment.

**Henri Dorey** évoque les divergences qui se manifestent chez les socialistes et les radicaux.

**Francine Lefebvre.** Laissons les élus du Front Républicain se débrouiller. Déjà les radicaux se préparent à déposer des amendements réduisant la portée du texte. Laissons-les faire.

**Lucien Nicolas.** Je constate que vous ne me contredisez pas.

**Edouard Moisan** (Loire Inférieure).- Le texte de Nicolas concernant le bâtiment a poussé les employeurs à embaucher des travailleurs à contrat à durée déterminée.

**Robert Lecourt.** – Effectivement. Je suis favorable à une protection plus grande pour les employés anciens dans l'entreprise.

**Francine Lefebvre.** Attention à la réaction du Gouvernement à l'égard de l'amendement Leclercq (radical).

**Robert Lecourt.** Ce débat intéresse les syndicats ouvriers mais aussi les syndicats des artisans, qui ont des intérêts contraires dans ce domaine. Il faut être prudent. Le MRP n'a pas à craindre de déposer un texte transactionnel. Le Groupe devrait faire confiance à son Bureau.

**Emile Halbout** (Orne).- Je rappelle qu'en province les problèmes sont différents. Les travailleurs du bâtiment seront victimes d'un nouveau texte.

**René Penoy** (Ardennes).- J'approuve le texte Nicolas mais je souhaite que l'initiative ne vienne pas du MRP.

Consulté, le Groupe décide, par 11 voix contre 9, de voter l'amendement Nicolas au cas où il serait repris par un autre après avoir été retiré.

**Edouard Moisan** invite les participants à préparer un nouvel amendement- allongeant le seuil – comme l'a demandé Lecourt. En effet, dit-il, l'amendement Nicolas, tel qu'il est, peut être rejeté.

**François Reille-Soult** reste réservé sur l'opportunité d'un nouveau texte. On a toujours craint en vain les conséquences des réformes sociales, dit-il.

**Joannès Dupraz** (Indre-et-Loire) invite Lecourt à mettre lui-même en forme son amendement.

**Robert Lecourt** soumet le projet suivant au Groupe : il suffirait de remplacer « un mois » par « trois mois » pour fixer le temps passé dans l'entreprise pour bénéficier de la loi.

Le Groupe donne son accord.

Une discussion s'ouvre sur le moment où il faut engager le débat sur l'Algérie au sein du Groupe.

**Reille-Soult.** Je suis inquiet. Il faut aller vite.

Le Groupe décide de fixer ce débat au 13 février à 21 heures.

Jeudi 7 février : Lucien Nicolas (Vosges) ouvre à 14 heures la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe. Programme de travail de l'Assemblée. Privilèges du salarié en cas de faillite de l'entreprise.

**Edouard Moisan** expose le programme établi par la Conférence des présidents.

**Lucien Nicolas** proteste contre l'inscription de balivernes à l'ordre du jour dans des moments aussi graves que ceux que l'on vit.

**Francine Lefebvre** lui demande si le Bureau du Groupe, dont il est membre, a envisagé d'autres débats.

**Edouard Moisan** répond « non » à cette question.

**Lucien Nicolas** donne un exemple de ces balivernes : l'ouverture automatique des portes des immeubles.

**Francine Lefebvre** dit que c'est une proposition sociale, sans conteste.

**Robert Bichet** s'étonne qu'il faille une loi pour obtenir cela.

**Jean Sauvage** (Maine-et-Loire) cite, parmi les dossiers sérieux en instance, la revalorisation des retraites minières.

**Edouard Moisan** répond que le Groupe en délibérera mardi.

**Francine Lefebvre** traite du projet relatif aux **frais de fonctionnement des conseils de prud'hommes**. Elle souhaite un accord avec Gilbert Cartier, rapporteur de la Commission de l'Intérieur, qui est hostile au texte de la Commission du Travail.

**Francine Lefebvre** annonce que Jean Filipi, secrétaire d'Etat au Budget, va opposer la loi des maxima au texte relatif aux **privilèges du salarié en cas de faillite d'une entreprise**.

**Francine Lefebvre** fait le point sur le **statut des travailleurs à domicile**. Elle combat le rapport pour avis de la Commission de l'Agriculture.

**René Charpentier** (Marne) défend ce rapport, adapté aux problèmes des travailleurs à domicile ruraux.

**Georges Prisset** (Maine-et-Loire) fait des réserves sur le texte de la Commission du Travail.

Le Groupe entend des remarques de **Francine Lefebvre** et de **Jules Duquesne**.

Il décide de voter contre l'amendement de la Commission de l'Agriculture.

Mardi 12 février : Lucien Nicolas ouvre à 14 heures la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe. Politique économique et financière : les rapports MRP –Gouvernement Guy Mollet, problème récurrent. Un règlement pour les délibérations du MRP en cas de crises ministérielle. Europe n°1. Retraites minières.

**Lucien Nicolas** donne lecture de l'interpellation déposée par Henri Dorey.



**Jean Cayeux** (Seine) demande comment cette initiative a pu être prise sans que le Groupe ou le Bureau en ait eu connaissance. A son avis, cette initiative est dangereuse car elle renforce la manœuvre des modérés contre le Gouvernement ; en cas de crise, le MRP aura une part de responsabilité. Que veut le MRP ? ajoute-t-il. Faire le jeu de Pleven ? Je proteste amicalement mais fermement.

**Francine Lefebvre.**- Oui, que veut le Bureau du Groupe ? Renverser le Gouvernement ou lui faire voter la confiance sur sa politique économique et financière ?

**Lucien Nicolas.**- Le Bureau a discuté de cette affaire jeudi. Robert Lecourt a émis l'idée d'une interpellation devant la presse. Ensuite, il n'était plus possible de reculer.

**Jean Cayeux.**- Et que fera le Groupe si la Conférence des présidents propose l'inscription de cette interpellation à l'ordre du jour ?

**Edouard Moisan.**- Il est bon pour le MRP de se démarquer du Gouvernement, mais il lui faut aller jusqu'au bout, s'il veut être logique. Dans ces conditions, l'initiative n'est pas opportune. On nous dit : nous marcherons sur la pointe de pieds. Bien ! Mais nous arriverons le cul par terre ! Faire tomber le Gouvernement en nous liant avec les modérés ? Nous ne le voulons pas ! Alors ?

**Fernand Bouxom** (Seine).- Je rejoins Cayeux. Une crise en ce moment serait grave et elle irait contre les objectifs du MRP.

**Jean-Marie Louvel** (Calvados).- Je partage ces inquiétudes.

**Lionel de Tinguy** (Vendée).- Moi aussi. Comment le MRP peut-il voter la confiance sur la politique économique ? Prendre date ? Oui, mais pas au-delà. Sortons nous du guépier où nous sommes ici ! Evitons de faire venir le débat.

**Henri Dorey.**- C'est Lecourt qui m'a demandé de déposer l'interpellation dont il avait parlé la veille. J'estime bon pour le MRP de faire des réserves sérieuses sur la politique économique et financière du Gouvernement. Je me réfère aux procédés indéfendables de Ramadier sur l'indice des 213 articles, sur l'impasse de 1957, qui va atteindre 1500 milliards, sur le déficit en devises. Cela, il faut le dire publiquement.

**Fernand Bouxom.**- Je voudrais que le Bureau informe le Groupe de ses intentions.

**Francine Lefebvre.**- Le même procédé regrettable a été utilisé par Guy Mollet dans sa réponse sur l'Algérie.

**Henri Lacaze.**- Je retiens de cette affaire une leçon : soyons prudents devant la presse.

**Maurice-René Simonnet** (Drôme).- Je conteste la remarque que vient de faire Francine Lefebvre.

**Francine Lefebvre.**- Moi je regrette que nous ayons « suivi » la presse.

**Edouard Thibault** (Gard).- La bombe MRP est partie un peu vite et un peu fort. On ne peut pas la faire disparaître. Il faut déposer l'interpellation. Dorey peut poser des questions. Faut-il ouvrir le débat au fond ? Non, il faut l'éviter. C'est facile : Mollet part pour les Etats-Unis. De toute façon la bombe est une arme pour le MRP à l'égard du Gouvernement. Elle pourra servir éventuellement. L'essentiel est de la faire venir si le MRP le veut et quand il veut.

Consulté, le Groupe décide de faire confiance à Moisan, son représentant à la Conférence des présidents.

**Henri Lacaze** donne lecture d'un projet (étudié par le Bureau national et le Bureau du Groupe) codifiant et

modifiant les textes déjà établis au cours de la deuxième législature à propos du règlement des délibérations des **instances MRP en cas de crise ministérielle**. Il précise que ce projet a l'accord du Groupe MRP du Conseil de la République.

**Maurice Simonnet** apporte un complément : les sénateurs MRP proposent un amendement sur le retrait de la confiance.

Consulté, le Groupe adopte, par 9 voix contre 3, le projet lu par Lacaze et l'amendement présenté par Simonnet.

**Paul Gosset** (Nord) fait le point sur l'affaire **Europe n°1**. Il est question de confier cette Radio au Conseil de l'Europe.

**Edouard Thibault.**- Teitgen est favorable au rachat, compte tenu des garanties nouvelles ; reprise par le Conseil de l'Europe ou destruction si cela, par hasard, ne se reproduisait pas.

**Edouard Moisan.**- Je suis toutefois enclin à voter contre. J'aimerais connaître l'avis des commissaires MRP des Affaires étrangères.

**Paul Gosset.**- Il s'agit d'un projet très nouveau. Le Conseil de l'Europe demande le poste. C'est un élément important.

**Lionel de Tinguy.**- Je combats la proposition de résolution qui nous est soumise, car je n'accepte pas le jeu de certains intérêts privés... ni le mot « rachat ».

**Robert Buron** (Mayenne).- Même avis ;

**Paul Gosset.**- J'accepte la suppression du mot « rachat ».

Des observations sont faites par Cayeux, Lacaze et Louvel .

Le Groupe, en accord avec Gosset, décide de déposer un amendement supprimant le mot « rachat ». Si cet amendement est rejeté, le Groupe votera contre l'ensemble de la proposition de résolution ; cette décision est prise par 16 voix et 2 abstentions.

**Jean Sauvage** fait le point sur les **retraites minières**.

**André Colin** évoque l'aspect financier du projet.

**Jean-Marie Louvel** approuve Colin.

**Francine Lefebvre** fait une remarque.

Le Groupe approuve Colin et Louvel.

**Maurice Schumann** (Nord) revient sur l'affaire **Europe n°1**. Il informe le Groupe qu'à la Commission des Affaires étrangères, Robert Schuman s'est violemment opposé au projet de rachat. Schneider et de Menthon étaient au contraire favorables au projet.

**ALGERIE : LA POLITIQUE DE ROBERT LACOSTE A ALGER ET LES DISCOURS DE GUY MOLLET A PARIS SONT DISCORNANTS, LES TRES GRAVES EXCES DES RESPONSABLES MILITAIRES DANS LA REPRESSION NE SONT PLUS CONTESTABLES.**

**Le Groupe MRP y consacre un débat de trois heures et demie le 13 février 1957 et va continuer à en débattre dans une ambiance de défiance croissante à l'égard du Gouvernement Guy Mollet le 26 février, le 20 mars, le 21 mars, le 26 mars et le 10 avril.**

Mercredi 13 février 1957 : Lucien Nicolas ouvre à 21 heures la 13<sup>e</sup> réunion du Groupe. Pierre Pflimlin, président national du MRP, rappelle qu'il a dit le 29

novembre 1956 à la tribune que l'heure de l'action politique était venue. Maurice Schumann se trouve isolé ; il croit au moral de l'armée, au moral de l'opinion publique, il croit peu aux excès de la répression.

**Kenneth Vignes**, conseiller de l'Union Française, présente un rapport d'information. Il rappelle brièvement la campagne électorale de décembre 1955, les promesses de la SFIO, la formation du Gouvernement Guy Mollet, la déclaration d'investiture, les grands débats à l'Assemblée nationale sur l'Algérie, les positions prises par le MRP, l'action militaire et politique du Gouvernement, ses résultats, le Congrès de la SFIO à Lille, le vote d'une motion qui va inspirer toutes les déclarations ultérieures de Guy Mollet. Il examine ensuite, de plus près, les initiatives de Robert Lacoste. On put croire, à l'automne 1956, à la définition d'un nouveau statut pour l'Algérie, mais cette définition n'intervint pas ...

En octobre 1956, Mollet renouvelle l'offre de cessez-le-feu à l'adresse de la rébellion, mais, trois mois plus tard, il ne parle plus d'élections.

En novembre 1956, Lacoste compte beaucoup sur un succès à Port-Saïd, il espère la chute de Nasser, il parle de « dernier quart d'heure », mais quelques jours plus tard, il reconnaît que la rébellion « se reprend », avant la session de l'ONU.

Le 9 janvier 1957, c'est la déclaration d'intentions de Guy Mollet, qui évoque un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif à Alger. Puis viennent sa lettre aux dirigeants politiques et leurs réponses, en particulier celle de la SFIO.

L'orateur examine ensuite les mesures pratiques prises en Algérie : domaines économique, social, administratif, politique. Il note que peu à peu des notables algériens passent au FLN. Il rappelle les manœuvres de la Tunisie et du Maroc. Il évoque l'affaire de l'Athos, et l'affaire Ben Bella, qui intervient alors que le Sultan se trouve à Tunis.

Il traite ensuite des principales phases de la « pacification ». A l'automne, la relève des rappelés s'est faite dans de mauvaises conditions. Dans certaines régions, la pacification a été remise en cause.

Il y a des désaccords entre les chefs de maquis et les chefs politiques de la rébellion ; de la lassitude chez les premiers, de l'expectative chez les autres.

L'orateur parle de la grève lancée par le FLN et passe ensuite à l'examen des ingérences étrangères : Maroc, Tunisie, Egypte, syndicats américains.

Il rappelle que le FLN ne veut pas négocier si la France ne reconnaît pas le droit à l'indépendance de l'Algérie. Il parle de ses moyens de combat, de sa tactique, de ses accords avec le Parti Communiste Algérien et avec le Mouvement Nationaliste Algérien sur le plan local, de ses activités en prévision du débat à l'ONU sur l'Algérie.

Les Etats arabes attendent beaucoup de l'ONU.

La France a fait une intense préparation diplomatique. Elle ne risque pas d'être condamnée mais la motion établissant la compétence de l'ONU pour l'Algérie peut être votée. M. Cabot-Lodge (chef de la Délégation américaine à l'ONU) a soutenu la France mais il a pris au mot la déclaration d'intentions de Guy Mollet. Cela est grave. On peut espérer un cessez-le-feu local, gagnant de proche en proche, mais des élections trois mois après risquent de tout bouleverser.

Robert Lacoste est impopulaire chez les musulmans. Ceux-ci hésitent à participer à des conseils municipaux, à prendre possession des terres distribuées. Les européens sont inquiets. Ils songent à des moyens extrêmes.

En définitive, la rébellion tient grâce à l'aide de la Tunisie et du Maroc. Elle en reçoit 800 armes par mois.

Faut-il agir sans attendre le cessez-le-feu et profiter de l'issue du débat à l'ONU ? Peut-être. La chose mérite examen. Agir comment ? Je pense à installer des pouvoirs exécutifs et législatifs locaux.

**Maurice Schumann**.- J'approuve les positions prises au nom du MRP par Pierre Pflimlin dans l'affaire d'Algérie. J'ai constaté en Algérie un fossé entre les deux communautés et une forte emprise du Parti communiste sur la rébellion. Je suis donc hostile à des élections en Algérie dans les trois mois. Je ne crois pas à une solution en dehors de l'Eurafric, en raison du coût des investissements nécessaires. J'approuve les idées fédéralistes de Pflimlin, exposées dans son article publié dans « Le Journal d'Alger » : assemblée locales et exécutifs locaux ; une assemblée algérienne élue à deux degrés, qui ne risquerait pas de se proclamer assemblée constituante. Enfin, il faut réformer la Constitution française.

Le Gouvernement saisira-t-il l'occasion d'agir ? La conférence de Tunis et la grève du FLN visaient à créer un gouvernement rebelle. L'entreprise a échoué jusqu'ici. La session de l'ONU donne un résultat qui n'est pas très grave pour la France.

Nos adversaires sont en tout cas nerveux. Ils connaissent une lassitude : ils n'ont pas l'espoir de revoir Mendès-France au pouvoir ; la situation au Moyen-Orient change en raison des initiatives américaines ; la France est approuvée par les Etats-Unis ; il y a des difficultés sérieuses en Egypte ; Salah Salem a été arrêté ...

Il faut en profiter pour prendre des mesures spectaculaires sans attendre des élections. Il y a là une chance qu'il faut saisir.

**Paul Coste-Floret**.- La solution du problème militaire est dans la cessation de l'aide tunisienne et marocaine. Il faut l'obtenir, à tout prix. S'agissant du problème institutionnel, j'approuve le fédéralisme à condition qu'il soit interne à l'Algérie. Je suis plus réservé sur un caractère fédéral des liens entre la France et l'Algérie. Je pense plutôt à la solution sicilienne. Je voudrais conserver l'unité de la République, comme en Italie. Je redoute, comme Maurice Schumann, un exécutif et un législatif forts à Alger, car on irait ainsi à un Etat algérien. Je considère comme grave la déclaration de Cabot-Lodge : élections dans les 90 jours du cessez-le-feu. Il faut faire des réformes profondes avant le cessez-le-feu. On dépassera ainsi le problème.

**Francine Lefebvre**.- Ce qui se passe à Alger m'inquiète, notamment le contre-terrorisme d'extrême-droite des milieux réactionnaires qui coiffent Lacoste. Où est la vérité ?

**Maurice Lucas** lit une lettre d'un musulman qui fait état d'exactions commises par la troupe. Il s'interroge.

**Lionel de Tinguy**.- Je me pose beaucoup de questions. L'opinion française intérieure est lasse. La pacification n'avance pas. L'aide marocaine et tunisienne continue. La question des futures institutions d'Algérie reste entière.

**Paul Coste-Floret**.- Comme Francine Lefebvre, je pense qu'il y a un cas Lacoste. Il faut que Lacoste parte avant la promulgation des réformes. Sinon, celles-ci ne seront pas admises à leur juste valeur.

**Jean-Marie Louvel**.- Les rappelés se demandent ce qu'ils sont allés faire en Algérie. On ne recherche pas la confiance de la population musulmane. L'arabe reste, pour l'Administration, le « bicot ». Lacoste réagit comme

Naegelen. Il est dans les mains des gros colons. Voilà pourquoi le fossé s'agrandit entre les deux collectivités.

**Kenneth Vignes.**- Oui, le fossé est grand. Les européens excluent le collège électoral unique. Pourtant on ne peut l'éviter. Fédéralisme interne, dit Coste-Floret. Oui, à condition qu'il ne soit pas poussé trop loin, car les nationalistes n'en voudront pas.

**Lucien Nicolas** fait donner lecture du communiqué sur l'ONU (où se trouve le projet de motion afro-asiatique).

**Maurice Schumann.**- J'estime que c'est un succès.

**Paul Coste-Floret et Maurice-René Simonnet.**- C'est un échec.

**Alexis Méhaignerie** (Ille-et-Vilaine) évoque les pertes parmi les rappelés de son canton. De jeunes rappelés se plaignent de la faiblesse des troupes face aux bandes venues du Maroc et de la Tunisie. Ils ne comprennent pas l'aide française apportée à ces deux pays. Des excès sont commis par les parachutistes et les légionnaires sur la population civile. De gros colons aident la rébellion par des dons d'argent.

**Christian Bonnet** (Morbihan) pense que le collège unique est inévitable mais il craint l'écrasement des européens. Il s'interroge sur les zones franches qui seraient réservées aux Français. Il dit que l'armée est lasse et qu'elle pense à l'Indochine. Evitons qu'au poujadisme ne succède un nationalisme plus dangereux, dit-il. En Europe, nous n'avons plus de troupes (des scories, a dit le général Valluy). Le verrouillage des frontières algériennes est impossible. La nation algérienne s'est créée dès 1954. Elle se renforce tous les jours.

**Pierre Pflimlin** rappelle les positions du MRP depuis un an : effort militaire et réformes politiques. Le 29 novembre 1956, le MRP a dit : « l'heure de l'action politique est venue ». C'était le meilleur moment car il y avait un fléchissement de la rébellion.

Ces conditions favorables n'existent plus : la relève militaire est mal faite, l'aide marocaine et tunisienne continue, l'affaire de Suez a été un échec, le débat à l'ONU n'est pas un succès. La situation se dégrade, l'insécurité s'accroît, l'emprise du FLN aussi. Tous les musulmans lui payent tribut. Les excès des militaires sont évidemment grossis par la propagande du FLN. Le vote de l'ONU est grave dans la mesure où la presse a préparé l'opinion à autre chose. Les Etats-Unis nous ont pris au mot : négocier avec les chefs de la rébellion les conditions des élections. Cela va loin. Cela n'est-il pas malheureusement irréversible ? Peut-on encore refuser des élections dans les trois mois ? Quelles conclusions le Gouvernement tire-t-il de l'ONU et du communiqué de la SFIO ?

En tout cas, on ne peut pas rester dans la situation actuelle. Le Gouvernement a le droit d'être optimiste mais dans certaines limites. Or les limites sont franchies. Il faudra dire la vérité au pays. Où va-t-on ? Suivre la déclaration d'intentions de Guy Mollet, c'est la perte de l'Algérie, car ce serait des élections acceptées par le FLN. Imposer une solution de force ? Il faudrait un effort militaire, économique, financier. Négocier une solution politique ? Le moment est mal choisi. Tenir compte de tous les éléments du problème ? Peut-être. Par exemple : 1° Elections trois mois après un véritable cessez-le-feu (délai élastique). 2° Modus vivendi pour le prolongement d'un apaisement éventuel obtenu par la négociation.

L'affaire algérienne est la plus grave de celles que le MRP ait eu à trancher. Que ferons-nous si le

Gouvernement demande la confiance sur sa déclaration d'intentions ? Il y a un postulat fondamental : garder l'Algérie. Et un deuxième postulat : éviter que l'affaire ne tourne comme l'affaire indochinoise.

**Maurice Schumann.**- Je voudrais préciser ma pensée sur certains points.

1° Sur la session de l'ONU, le résultat est très satisfaisant puisque aucun texte ne sera voté.

2° Sur le collège unique : c'est irréversible ; il peut être corrigé par le fédéralisme local ; il faut abandonner l'idée de « zones franches », source de catastrophes (la révolte des européens).

3° Sur le moral de l'Armée : je crois peu aux excès de la répression ; les quelques excès qui ont eu lieu ont été sévèrement condamnés, je ne crois pas à l'éventualité d'une grève des cadres militaires ; il y a une crise, mais le courage subsiste ; l'Armée a besoin d'être comprise et aidée.

4° Sur le moral de l'opinion publique : il n'est pas aussi bas qu'on le dit.

5° Sur les sentiments des Algériens ; ils sont terrorisés par le FLN ; il ne lui sont pas acquis ; la France doit jouer un rôle d'arbitrage entre les deux communautés.

**Lionel de Tinguy.**- Je remercie Pflimlin. Je demande que le MRP agisse en priorité dans les domaines suivants : l'aide du Maroc et de la Tunisie au FLN, le moral de l'Armée, le patriotisme (ne pas le laisser aux poujadistes).

*Ce long débat, qui éclaire le lent cheminement du MRP vers une solution politique – ambiguë dans la mesure où il est toujours question de « garder l'Algérie » – est resté absolument inconnu jusqu'à sa publication dans ce présent bulletin. Le Bulletin d'information du Groupe (1957, n° 17) n'en tire que sept lignes, dans un souci de discrétion à l'égard de l'extérieur.*

*Toutefois, la presse cherchant à savoir où en était le MRP au terme de cette réunion exceptionnelle, Pierre Pflimlin réunit les journalistes le soir du 15 février et leur fait la déclaration suivante (le débat à l'ONU vient de s'achever) :*

*« Si l'ONU, avait adopté une résolution encourageant la rébellion, le problème algérien eût été dangereusement aggravé. Nous avons heureusement échappé à ce péril. Mais le problème demeure. Il ne faut pas que l'opinion se méprenne sur la signification du vote de l'ONU.*

*Ce résultat favorable n'a pu être obtenu qu'au prix de l'engagement pris par le gouvernement français d'appliquer le plan exposé dans la déclaration d'intentions du 9 janvier.*

*Ce plan – au sujet duquel la plupart des dirigeants politiques consultés par le Président du Conseil avaient formulé des réserves – prévoit essentiellement que le gouvernement entrera « en rapports officiels et directs avec ceux qui se battent pour régler avec eux les conditions générales du cessez-le-feu » et déterminer « les garanties essentielles en vue de l'organisation des élections », qui auront lieu au collège unique trois mois après le « retour au calme ».*

*Il faut aujourd'hui se demander si le Parlement pourrait encore repousser ce plan sans rompre ce que M. Christian Pineau appelait hier un « engagement » international ».*

*A la vérité, nous disposons maintenant d'un délai de quelques mois pour régler politiquement le problème algérien. J'espère encore qu'il sera possible de faire prévaloir, en aménageant judicieusement le plan gouvernemental, un mode de règlement moins dangereux que celui auquel conduiraient fatalement des élections prématurées. »*

Judi 14 février : Lucien Nicolas ouvre à 14 heures 30 la 14<sup>e</sup> réunion du Groupe. Prix des fermages. Difficultés financières des entreprises gazières privées.

**Emile Halbout, Francine Lefebvre, Louis Orvoen** (Finistère) et **Alexis Méhaignerie** (Ille-et-Vilaine) animent un débat sur une proposition de loi du Groupe communiste visant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages de 20%, à accorder un moratoire pour leur paiement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance avant tout partage (Halbout est rapporteur pour avis de la Commission de la Justice).

**Emile Engel** (Moselle) expose le projet relatif aux entreprises gazières privées, qui connaissent de grosses difficultés financières.

**Jean-Marie Louvel** (Calvados), qui fut ministre de l'Industrie et du Commerce dans tous les gouvernements de 1950 à 1954, rappelle que dès 1946 il était hostile au maintien dans le secteur privé des entreprises gazières, trop petites pour être viables. Il constate que les faits lui donnent raison. Il souhaite que le Gouvernement oppose la loi des maxima à la proposition visant à leur attribuer une aide financière, d'autant qu'il estime nécessaire de vérifier les comptes présentés dans le rapport. Il combat l'idée de faire prendre en charge par l'Etat les retraites des employés de ces entreprises.

**Edouard Moisan** évoque les problèmes posés aux communes qui ont ces entreprises chez elles.

**Jean-Marie Louvel** répond : les communes ne seront en aucun cas privées de gaz ; la distribution sera assurée par Gaz de France.

Vendredi 15 février : Lucien Nicolas ouvre à 14 heures la 15<sup>e</sup> réunion du Groupe. Echange de vues sur le programme des travaux parlementaires en cours ou à prévoir.

**Edouard Moisan** rend compte du programme des travaux parlementaires établi par la Conférence des présidents.

**Francine Lefebvre** souhaite que Marie-Madeleine Dienesch intervienne dans le prochain débat sur l'agriculture.

**Lucien Nicolas** aimerait un grand nombre d'interventions MRP dans ce débat.

**Francine Lefebvre et Jean-Marie Louvel** évoque le débat sur les retraites minières (il s'agit de les augmenter de 10%)

**Jean Cayeux** réclame l'inscription à l'ordre du jour de plusieurs propositions MRP d'intérêt social.

**Francine Lefebvre** parle de la désignation d'une délégation de la Commission du Travail qui ira faire une enquête aux Antilles. Elle note que le radical Leclercq a été préféré au MRP Bouxom dans la liste et que Bouxom a eu les voix MRP et celle du socialiste Camille Titeux ; Leclercq a bénéficié des voix des radicaux, des modérés, des poujadistes et d'un autre socialiste.

**Paul Coste-Floret** parle de l'évolution du dossier relatif à la révision constitutionnelle.

**Edouard Moisan et Emile Halbout** évoquent les demandes de levée de l'immunité parlementaire qui restent en instance et qui concernent quatre députés poujadistes.

Mardi 19 février : Robert Bichet ouvre à 14 heures la 16<sup>e</sup> réunion du Groupe. Quelle est la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche scientifique ? Comment financer une majoration des rentes viagères ?

**Charles Viatte** (Jura), professeur de mathématique, expose les grandes lignes de l'intervention qu'il fera en séance publique à l'occasion de la fixation de la date de discussion de son interpellation sur la recherche scientifique.

**André Monteil** (Finistère), professeur de lettres, l'invite à être prudent dans les termes afin de ne pas heurter le monde des disciplines non scientifiques, de qui les savants se déclarent d'ailleurs solidaires. Il note en outre que le Centre National de la Recherche Scientifique n'est pas le seul à faire des recherches. Il ne faut pas oublier, dit-il, les chercheurs des facultés qui dirigent en fait les recherches ; il faut éviter de payer le chercheur plus que le professeur ; il faut faire une situation meilleure aux professeurs de l'Université ; il y a des chercheurs à l'intérieur de chaque discipline.

**Charles Viatte** rassure Monteil. Il souhaite que le Groupe MRP étudie un jour le fond du problème de la recherche, avant la discussion de son interpellation.

**Pierre Gabelle** (Loiret) présente le dossier sur la majoration des rentes viagères. Le rapporteur de la Commission des Finances, le socialiste Francis Leenhardt, chargé de trouver les recettes nécessaires, a recherché quelles exonérations fiscales on pourrait supprimer.

**Charles Viatte**, qui est un rapporteur pour avis de la Commission de l'Education Nationale, combat l'idée d'un retour à la taxation du disque.

En effet, explique-t-il, le microsillon est devenu un élément important de la diffusion de la culture. En outre, le disque français est déjà beaucoup plus cher que le disque allemand, belge, etc.

**Paul Gosset** (Nord), rapporteur pour avis de la Commission de la Presse, appuie Viatte. Il évoque la concurrence anglaise et russe dans le domaine du disque.

**Maurice Lucas** (Manche) membre de la Commission de l'Agriculture, évoque l'article 12 du rapport Leenhardt, qui fait peser une charge de 1,7 milliard de francs sur les propriétaires ruraux non exploitants, sur les exploitants et les propriétaires de bois. La Commission est hostile à cet article, basé sur le revenu cadastral. Pourquoi faire porter par l'agriculture seule la charge d'une augmentation des rentes viagères ? interroge-t-il.

**Henri Dorey**.- Bien entendu, l'hostilité des commissions saisies pour avis risque d'être interprétée comme une opposition à l'augmentation des rentes viagères. En fait, c'est le Gouvernement qui fait opposition au projet en saisissant l'occasion des réserves que provoque la recherche d'un financement. En vérité, le rapport Leenhardt ne demande aux propriétaires ruraux qu'un seul milliard sur les cinq que coûterait la revalorisation des rentes viagères.

**Francine Lefebvre**.- Tout cela est bien étonnant. Comme Dorey, je me demande si on n'a pas chargé trois des quatre rapports pour avis (Education, presse, Justice) à des commissaires MRP pour leur faire prendre la responsabilité de l'échec du projet.

**Robert Buron**.- Peut-être mais je conteste les chiffres de Dorey. Je crois dangereux, techniquement et politiquement,

de défendre le rapport, au fond, de la Commission des Finances.

**Robert Bichet.** - En ce qui concerne le financement, il y a un choix à faire entre la taxe sur les disques et une taxe sur les huiles de graissage de récupération.

**Edouard Moisan.** - Je m'attends à un débat complexe en séance. Je partage les craintes de Francine Lefebvre.

Le Groupe fait confiance à son Bureau.

En séance publique, ce 19 février, **Emile Halbout**, rapporteur pour avis de la Commission de la Justice, approuve le texte Leenhardt, ainsi qu'une proposition de loi de **Pierre Gabelle** tendant à majorer les rentes constituées en vertu de contrats d'assurance individuelle contre les accidents, de contrats d'assurance contre les accidents du travail agricoles et de contrats d'assurance-groupe invalidité.

La suite de ce débat est renvoyée au 21.

S'agissant de la **revalorisation des retraites minières**, évoquée le 15 février devant le Groupe MRP, le débat public en séance s'achève le 19.

L'Assemblée rejette un amendement **Louvel** affectant aux caisses minières les sommes que la majoration des retraites ferait économiser au Fonds national de solidarité.

Le Gouvernement fait barrage à un amendement **Engel** : remplacer la taxe additionnelle de 3.5% sur les salaires par une augmentation de 1.75% de la cotisation et de la contribution de l'Etat à percevoir sur les salaires.

En revanche, l'Assemblée adopte un autre amendement **Louvel** (par 317 voix contre 235) spécifiant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957 le taux de base de la cotisation versée par les exploitants au fonds spécial de retraites de la Caisse nationale de Sécurité sociale dans les mines est portée à 12%.

*Le mercredi 20 février, un dîner amical réunit les députés MRP à l'Auberge de Savoie, rue des Quatre-Vents, au cœur du quartier Saint-Germain -des Prés (Bulletin d'Information du Groupe 1957-17)*

**Vendredi 22 février : Robert Bichet ouvre à 14 heures la 17<sup>e</sup> réunion du Groupe. Edouard Moisan** rapporte les travaux de la Conférence des présidents. **René Charpentier** (Marne) se dit favorable au rapport Tricart sur les prix du **métayage**. Le Groupe décide de le voter.

Mardi 26 février : Edouard Thibault ouvre à 14 heures la 18<sup>e</sup> réunion du Groupe MRP. Quels sont les « mouvements européens » ? Oui ou non les militaires français pratiquent-ils la torture sur les rebelles algériens ?

En préambule, **Henri Lacaze** rappelle les décisions prises par le Groupe au cours d'une réunion récente sur les délibérations du MRP en cas de crise ministérielle et indique que la Commission exécutive propose un complément.

**Emile Halbout** (Orne) se demande si cette procédure serait applicable dans certains cas exceptionnels (faute de temps).

Le groupe accepte le complément proposé par la Commission exécutive.

**Edouard Thibault** informe le Groupe que M. Fourage (Indépendant) et M. Badie (radical) sont candidats à la présidence de la Haute-cour de Justice, qui est saisie de dossiers de collaboration avec l'occupant.

Le Groupe décide de laisser ses membres libres de leur choix.

**Henri Lacaze**, à propos d'incursions de Marocains en Mauritanie, propose que le Groupe charge une délégation de se rendre auprès de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Elle pourrait être composée d'Yvon Razac, sénateur, de Sidi El Mokhtar, Edouard Thibault, Jean-Marie Louvel.

Le Groupe donne son accord.

**Fernand Ortlieb** (Haut-Rhin) et **Louis Orvoen**, (Finistère) exposent leurs projets d'intervention dans le prochain débat public sur la politique agricole.

**Pierre Pflimlin** note que les crédits ouverts pour la vulgarisation ont quadruplé en 1955 et que le ministère de l'Agriculture n'a pas su les utiliser. Il explique qu'il y a désaccord, sur le mode d'utilisation, entre l'Administration et les organisations professionnelles.

**Paul Gosset** dit qu'il y a un grave malaise chez les paysans.

**Pierre Guillou** (Côtes-du-Nord) demande que les informations données par Pflimlin soient diffusées.

**Robert Bichet** fait une communication sur « les mouvements européens » Il en établit la liste suivante :

- Union européenne des fédéralistes (en France, le président en est Henri Frénay) qui est neutre sur le plan politique (Henri Frénay a été ministre des prisonniers, déportés, réfugiés, dans le premier cabinet de Gaulle, du 10 septembre 1944 au 21 novembre 1945).
- Mouvement Voisin.
- Mouvement européen ouvrier, rattaché au mouvement Voisin.

En général, déclare Bichet, ces mouvements sont animés par des Indépendants. Et il poursuit la lecture de sa liste :

- Mouvement démocratique et socialiste pour les Etats-Unis d'Europe ; il réunit des socialistes, des MRP, des radicaux, des Indépendants.
- Ligue européenne de coopération économique : elle réunit des patrons.
- Nouvelles Equipes Internationales : elles regroupent les tendances démocrates- chrétiennes des partis politiques et des syndicats.

Robert Bichet ajoute : tous ces mouvements sont coiffés par le Mouvement Européen, présidé par Robert Schuman.

Il traite ensuite du fonctionnement des groupes politiques officiellement reconnus dans les assemblées européennes. Il existe trois groupes : socialiste, démocrate-chrétien, libéral.

**Robert Schuman** remercie Bichet et précise qu'il approuve l'appartenance des députés MRP à plusieurs mouvements européens.

**Marie-Madeleine Dienesch** (Côtes-du-Nord) pose le problème **des excès commis par l'Armée contre les rebelles, en Algérie**. Des pétitions sont organisées, dit-elle. Que fait le MRP ? Elle demande au Bureau du Groupe de constituer d'urgence un dossier sur ce sujet.

**Pierre Pflimlin.** - Je demanderai un rapport à Georges Le Brun Kéris.

**Robert Lecourt.** - Jean Cayeux a fait une enquête à Oran avec une délégation de la Commission de l'Intérieur.

**Francine Lefebvre.** - Que pense le MRP de la campagne de protestation lancée par « Témoignage Chrétien » ? Ce qu'on y lit est-il vrai ?

**Marie-Madeleine Dienesch.** - Je suis très inquiète.

**Robert Buron.** - Moi aussi. J'ai eu une correspondance avec Lacoste. J'ai saisi Coty. J'ai jugé inopportun de rendre publics les renseignements que j'ai obtenus, jusqu'ici. La question, maintenant, est posée.

**Robert Bichet.** - Je demande à Pflimlin d'en saisir le Bureau national.

**Marie-Madeleine Dienesch.** - Je veux être informée.

Vendredi 1<sup>er</sup> mars : Edouard Thibault ouvre à 14 heures la 19<sup>e</sup> réunion du Groupe. Statut de la femme musulmane. Projet d'emprunt.

La réunion est consacrée au programme des travaux parlementaires, au dossier des entreprises gazières et au problème du statut de la femme musulmane.

**Jean-Marie Louvel** traite de ce statut dans le cadre général des territoires d'outre-mer.

**Robert Lecourt et Francine Lefebvre** (qui a travaillé à faire avancer les réformes prévues) l'encouragent à poursuivre ses efforts.

**Edouard Thibault** demande si l'on vise aussi l'Algérie.

**Jean-Marie Louvel** y est prêt, volontiers. Il rappelle que pour les territoires d'outre-mer il envisage plutôt une proposition de résolution car en application de la loi, dite loi Defferre, les affaires locales sont de la compétence des territoires. Il évoque ensuite le **projet d'emprunt du gouvernement**.

**Robert Lecourt.** - Je souhaite une intervention MRP sur l'emprunt en montrant que Pinay+Laniel= Ramadier.

## **LA PARTICIPATION DU GROUPE MRP DANS LE DEBAT SUR LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT (26 février - 7 mars). LE GROUPE MRP S'ABSTIENT DANS LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR FINAL, ADOPTE PAR 303 VOIX CONTRE 194 ;**

*Le long débat sur la politique agricole du Gouvernement Guy Mollet, ouvert en séance publique le 26 février par l'interpellation d'André Colin, va se prolonger jusque dans la nuit du 6 au 7 mars. Il fait apparaître une indécision du Gouvernement, où la compétence pour l'Agriculture n'est attribuée qu'à deux secrétaires d'Etat, le sénateur radical André Dulin et le député socialiste Kléber Loustau, placés l'un et l'autre sous la tutelle rigide du socialiste Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières.*

**André Colin**, ce 26 février, expose que « les mesures audacieuses » prises dans son département, le Finistère, pour lutter contre l'épidémie de fièvre aphteuse ont donné des résultats concluants ; elles consistaient à pratiquer un abattage systématique des animaux atteints, l'octroi d'indemnités aux agriculteurs. Il a suffi de 14 millions (de francs) de dépenses.

Il demande une ouverture plus facile du crédit bancaire aux exploitants qui veulent s'équiper.

**Maurice Lucas** (Manche) traite de la vaccination contre la fièvre.

**Fernand Ortlieb** (Haut-Rhin) s'étonne le 27 que le Gouvernement se contente de mesures prises à la petite semaine, destinées à empêcher la hausse de l'indice des 213 articles. Il réclame un prix spécial du carburant pour les agriculteurs. Il insiste sur l'importance d'un développement de la formation agricole des jeunes, grâce à un enseignement qui doit rester sous l'autorité du ministre de l'Agriculture.

**René Charpentier** (Marne) traite, le même jour, du projet de marché commun agricole, entre les Six. La politique agricole européenne, dit-il, doit être orientée vers l'expansion et l'amélioration de la productivité ; la vulgarisation, les investissements devront être ses moyens principaux ; elle devra également protéger l'exploitation familiale. Il parle, en outre, du marché du lait et de la viande.

**Louis Orvoen** (Finistère) expose son avis sur le remembrement des terres, évoqué par Charpentier : les mesures prises pour favoriser les échanges amiables ont déjà eu des effets heureux mais il faudrait que les préfets puissent rendre l'échange obligatoire. Il parle des jeunes ruraux, qui ont du mal à s'installer et de leurs conditions de travail, trop dures : pas de loisirs, villages sans eau courante et sans électricité. Il n'accepte pas la politique du Gouvernement, tout entière axée sur l'indice des 213 articles. Il affirme que pour faciliter l'installation des jeunes ménages il faut interdire les cumuls et développer la vulgarisation.

**Etienne Lux** (Bas-Rhin) intervient le 1<sup>er</sup> mars. La petite exploitation familiale, expose-t-il, n'a pu survivre jusqu'à présent que grâce au travail acharné des paysans. Il réclame la mise à parité des prix agricoles et des prix industriels, une aide plus importante aux cultures spécialisées, comme le tabac ou le houblon. Il s'élève contre les importations excessives de tabac noir, d'autant moins admissibles que la culture du tabac, type même de la culture familiale, pourrait être étendue en France, notamment en Alsace. Il demande une aide à la mécanisation de la cueillette du houblon. Il proteste contre les prix trop élevés des engrais et du matériel agricole et demande un accroissement des quantités et une amélioration de la qualité du carburant mis à la disposition des agriculteurs. Il reproche à Paul Ramadier de maintenir les prix à un niveau trop bas pour empêcher artificiellement la hausse de l'indice des prix et de recourir à des importations abusives, onéreuses pour les finances publiques et ruineuses pour le monde paysan.

**Léon Jégorel** (Morbihan) parle du marché de la pomme de terre. Cette production typiquement familiale doit être encouragée, expose-t-il, grâce à l'organisation d'un marché officiel et à la constitution d'un réseau de stockage.

Le 5 mars, **Pierre Guillou** (Côtes-du-Nord) montre à son tour l'intérêt économique et social de l'exploitation familiale. La politique du Gouvernement, expose-t-il, notamment dans les secteurs de la culture de l'endive et de l'élevage

porcin et avicole, a entraîné une évolution des prix que les agriculteurs traduisent ainsi : **plus on travaille moins on gagne**. Il dénonce les importations abusives : des importations peuvent être utiles, mais elles ne devraient jamais intervenir sans consultation préalable des organisations professionnelles.

Ce 5 mars, à l'issue d'une réunion du Groupe, **Louis Orvoen** dépose au nom du MRP un ordre du jour en prévision de la clôture du débat (voir le Bulletin d'information du Groupe, 1957-27).

Mardi 5 mars : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 20<sup>e</sup> réunion du Groupe MRP. Clôture du débat agricole. Mandat du Conseil économique. Congrès des NEI à Arrezo. Rentes viagères.

**Edouard Moisan** donne lecture de l'ordre du jour déposé par Orvoen.

**Lucien Nicolas et Maurice Lucas** souhaitent cosigner ce texte.

**Maurice Lucas et Francine Lefebvre** se disent favorables à l'alignement du SMIG agricole sur le SMIG industriel.

**Fernand Ortlieb** aussi.

**Francine Lefebvre** précise que cette hausse est vraiment possible si on la réalise par paliers successifs.

**Robert Lecourt**.- Disons-le dans le texte de l'ordre du jour.

**Louis Orvoen** est d'accord.

**Pierre Guillou** (Côtes-du-Nord) fait observer que dans sa région les salaires agricoles réels sont supérieurs au SMIG

Le Groupe fait confiance à Orvoen pour revoir au besoin son texte.

**Jean Sauvage** (Maine-et-Loire) demande ce qui est envisagé pour le cas où le Gouvernement accepterait un ordre du jour différent.

**Edouard Moisan** répond que cette hypothèse sera examinée ultérieurement.

**Robert Lecourt** note que le texte MRP est si précis qu'il impose au Groupe de défendre ses idées avec vigueur dans l'élaboration éventuelle d'un texte de synthèse.

Le président du Groupe se dit hostile au renouvellement, « pour le moment », du **Conseil économique** et également hostile à un mandat de trois ans. Il est favorable à un mandat de cinq ans ; le Gouvernement propose six ans. Il souhaite que les commissaires MRP déposent des amendements visant à ramener de trois à deux ans la durée de la prorogation et à fixer, pour l'avenir, la durée du mandat à cinq ans.

Le Groupe donne son accord.

**Edouard Moisan et Robert Lecourt** recommandent aux députés MRP de participer au **congrès des Nouvelles Equipes Internationales** à Arrezo, en Italie.

Au sujet des **baux ruraux**, **Edouard Moisan** rapporte des objections d'élus du Sud-Ouest. La question est reportée à la réunion de mardi.

A propos de la revalorisation des **rentes viagères**, **Lionel de Tinguy** évoque le problème du financement. Il est hostile à un impôt supplémentaire sur l'agriculture.

**Robert Lecourt** craint que l'on ne fasse porter sur le MRP la responsabilité d'un échec du projet.

**Lionel de Tinguy** en conclut que les commissaires MRP doivent continuer à se diviser.

**René Charpentier** accepte le financement tel qu'il est prévu, tout en notant que le Gouvernement n'a pas de politique agricole.

Judi 7 mars : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 21<sup>e</sup> réunion du Groupe MRP. Après l'abstention du Groupe en clôture du débat agricole. Comment financer la revalorisation des rentes viagères ?

**Edouard Moisan** expose comment s'est déroulée la fin du débat et pourquoi il a fait abstenir le Groupe dans le vote final (voir plus haut)

**François de Menthon** approuve Moisan et regrette que Charpentier (considéré comme l'expert du Groupe pour l'ensemble de la politique agricole) ait signé l'ordre du jour final.

**Edouard Moisan** précise que Charpentier a approuvé l'abstention du Groupe.

**René Charpentier** se dit prêt à défendre sa position.

**Edouard Moisan** invite le Groupe à accepter le report du vote final, que proposerait le Gouvernement lui-même, sur le texte relatif au **prix du lait**.

**René Charpentier** ajoute que Mollet demanderait une seconde lecture.

Le Groupe décide d'accepter le report.

**Jean Balestréri** (Haut-Rhin) dit que la Commission a accepté la prorogation de deux ans du mandat du Conseil économique.

Le Groupe renouvelle son accord.

**Jean-Marie Louvel** (Calvados) rend compte des travaux de la Commission des Finances sur le projet relatif à la **revalorisation des rentes viagères**. Il est question d'une taxe nouvelle sur certains vins.

**René Charpentier** (Marne) rapporte les travaux de la Commission de l'Agriculture, qui propose d'augmenter le prix des tabacs, de luxe ou non. Personnellement, il accepte la majoration de l'impôt cadastral sur les propriétaires agricoles, qui, actuellement, n'est qu'au coefficient 12 par rapport à ce qu'il était en 1908. Mais, politiquement, il voudrait qu'en compensation le gouvernement accepte une majoration raisonnable du prix du lait, incontestablement justifiée.

**Emile Halbout** (Orne) expose que le rajustement de l'impôt cadastral incitera les propriétaires à reprendre des fermes aux fermiers, alors que les reprises actuelles posent déjà de graves problèmes.

**Alexis Méhaignerie** (Ille-et-Vilaine) appuie Halbout. Il montre que le texte de la Commission des Finances augmenterait l'assiette de l'impôt sur les propriétaires non exploitants dans des proportions considérables, par exemple de 30.000 à 240.000 francs. Que se passerait-il alors ? demande-t-il. Le propriétaire de plusieurs fermes, soucieux de diminuer ses frais d'entretien, en réduirait le nombre, les concentrerait. Le résultat ? Le renvoi – où ? – de nombreuses familles paysannes. Donc, mieux vaudrait taxer le cumul des fermes par des exploitants.

**Jules Duquesne** (Nord) succède à Moisan à la présidence de la réunion.

**René Charpentier** pense à une taxation de ceux qui louent des terres sans bâtiments.

**Emile Halbout** serait d'accord.

**Charles Viatte** (Jura) ne partage pas les craintes de Méhaignerie.

**Alexis Méhaignerie** insiste sur les dangers du cumul.

**Jean-Marie Louvel** pense qu'il faut voter le texte de la Commission, afin d'assurer le financement des rentes viagères, quitte à l'améliorer après.

**René Charpentier** craint que le MRP ne soit le seul avec la SFIO à voter des impôts agricoles. A son avis, il faut laisser le Bureau juge, au cours du débat public.

Le Groupe est consulté : il accepte les impôts sur les tabacs, les huiles régénérées, les vins doux naturels.

**En séance publique**, le même jour, l'Assemblée Nationale adopte, par 346 voix (dont celles du MRP) contre 274 un amendement stipulant que la couverture des dépenses sera assurée par une **majoration du prix de vente des tabacs**.

Le lendemain, 8 mars, elle adopte l'ensemble du projet à **l'unanimité des votants**, les communistes s'abstenant.

Vendredi 8 mars : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 22<sup>ème</sup> réunion du Groupe. Intermède avec des demandes d'abrogation de la loi Barangé. Politique de la recherche scientifique.

**Daniel Tubach** (Bas-Rhin) informe le Groupe que la Commission de l'Education Nationale n'a pas voté valablement (20 voix contre 19) la demande de discussion d'urgence du communiste Garaudy et du radical Soulié pour leurs propositions de loi visant à abroger la loi Barangé (cette procédure n'est adoptée qu'à la majorité absolue, en l'occurrence 23 voix).

**Pierre-Henri Teitgen** rend compte des travaux de la Commission des Territoires d'outre-mer, où il est rapporteur d'une série de décrets pris en vertu de la loi-cadre de 1956 tendant à assurer l'évolution des TOM. Il s'agit d'une seconde lecture. Le débat public est prévu pour le 12 mars.

**Charles Viatte** évoque le prochain débat, qu'il a provoqué par une demande d'interpellation, sur la politique de la recherche scientifique. « L'affaire est aussi grave que l'Algérie », dit-il. « On s'en rendra compte dans quatre ans ».

Mardi 12 mars : Jules Duquesne ouvre à 14 heures la 23<sup>ème</sup> réunion du Groupe. Politique financière et économique du Gouvernement : une interpellation d'Henri Dorey. Composition de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

**En préambule**, **Robert Lecourt**, qui va être absent pendant quelques semaines, propose que l'intérim soit assuré par Moisan et, en outre, que celui-ci soit à l'avenir considéré comme président-adjoint.

**Edouard Moisan** n'accepte que l'intérim/  
**Le Groupe donne son accord.**

**Jean-Marie Louvel** approuve le projet gouvernemental relatif aux **porteurs de parts dans les entreprises électriques et gazières non nationalisées**.

**Henri Lacaze** rapporte les travaux de la Commission de la Justice, qui est d'accord avec la Commission des Finances.

**François de Menthon** estime qu'il vaudrait mieux laisser la Cour de Cassation juger cette affaire : elle est saisie et il serait mauvais que le Parlement intervienne.

**Jean-Marie Louvel** lui répond que la Cour d'Appel a donné une interprétation qu'elle savait contraire à celle du Parlement.

Par 15 voix contre 3, le Groupe se prononce pour le texte de la Commission des Finances.

L'affaire est réglée le jour même en séance publique grâce à l'adoption d'un article additionnel proposé par **Louvel** : ces entreprises non nationalisées pourront, sur leur demande ou si elles cessent leur exploitation, et après avis favorable de la collectivité concédante, être nationalisées par décret.

**Henri Dorey** expose les grandes lignes de **son projet d'interpellation sur la politique financière et économique du Gouvernement**.

**Robert Bichet** (Seine-et-Oise).- Il serait mauvais d'assurer à l'avance un vote favorable au Gouvernement. Le MRP n'a pas à s'excuser d'interpeller le gouvernement.

**André Monteil** (Finistère).- Je propose à Dorey d'ajouter à son exposé deux sujets : les finances locales et l'équipement des collectivités publiques.

**Jean-Marie Louvel**.- Le Gouvernement sera en difficulté pour son prochain collectif budgétaire. La production croît, mais de moins en moins vite. Des travaux sont arrêtés ou pas entrepris.

**Robert Lecourt**.- J'approuve le texte de Dorey dans ses perspectives politiques.

**Pierre Pflimlin**.- L'évolution de la situation est angoissante mais le MRP est pris dans un réseau d'obligations. Il doit donner un sévère avertissement au Gouvernement et justifier en même temps un vote favorable. C'est difficile : ne pas prononcer un jugement mais donner un avertissement. J'approuve Louvel et Monteil, sur l'expansion et l'action régionale. J'estime nécessaire une politique rigoureuse. La tâche du Gouvernement est très dure : concilier la lutte contre l'inflation et le besoin de l'expansion. Le MRP ne doit pas semer la panique mais il doit dire la vérité ; cette tâche aussi est difficile.

**René Charpentier**.- J'approuve Pflimlin. J'insiste sur les investissements et sur le logement.

**Henri Dorey**.- répond aux questions.

**Christian Bonnet** (Morbihan).- J'envisage d'intervenir sur la révision constitutionnelle.

**Robert Lecourt** est d'accord. Sur le sujet, il souhaite aussi une intervention de Teitgen.

**Edouard Moisan** expose le problème de **l'Assemblée de la CECA**. A la suite du rattachement de la Sarre à l'Allemagne, l'Assemblée Nationale doit désigner deux nouveaux titulaires. En outre, le Groupe communiste est disposé pour la première fois à présenter des candidats. Le problème de la répartition des membres à désigner a été examiné par les représentants des groupes. Il a proposé, au nom du Groupe MRP, un siège pour les radicaux de la tendance Morice et le RGR ensemble, de préférence à un siège pour les Paysans.

**François de Menthon** demande si l'on a parlé de la liaison avec le Conseil de la République.

**Edouard Moisan** répond « non ».

**Pierre Pflimlin** parle du cas d'Yvon Coudé du Foresto, (*né le 10 février 1897 à Piedicroce, en Corse, ingénieur, ancien conseiller de la République (sénateur) MRP des Deux-Sèvres, ancien secrétaire d'Etat au ravitaillement en 1947 et 1948*) : il est candidat à cette fonction.

**Edouard Moisan** fait observer qu'il est impossible de soutenir les Indépendants et Paysans dans leur prétention à un quatrième siège, à moins de considérer les Paysans comme un groupe autonome ; et que le MRP n'a pas de garanties solides pour obtenir, en compensation du retrait de sa candidature, la réélection de Coudé du Foresto au Conseil de la République.

**Robert Lecourt** explique comment l'accord prévu par M. Boisdé, pour les modérés, et par Coudé du Foresto était difficile à appliquer.

**Pierre Pflimlin** demande que toutes les raisons valables soient données à Coudé du Foresto, qui mérite de la part du MRP beaucoup d'estime.

Le Groupe donne son accord.



*En séance publique, les 12 et 13 mars 1957, l'Assemblée Nationale débat de la politique du Gouvernement dans le domaine de la Recherche scientifique, sur interpellation de Charles Viatte.*

*Que l'initiative de ce débat vienne du MRP agace le socialiste Maurice Deixonne, grand adversaire de l'allocation scolaire aux élèves des écoles primaires, publiques ou privées (loi Barangé de 1951). Il croit pouvoir dire à la tribune que Viatte aurait dû interpellier les gouvernements précédents et que le MRP et « la réaction » n'avaient cessé de freiner la réforme de l'enseignement. C'est Marie-Madeleine Dienesch qui lui réplique : 1° c'est Viatte avec le MRP derrière lui qui ont réclamé des gouvernements successifs la préparation d'un projet de réforme de l'enseignement ; 2° que le ministère de l'Education Nationale n'a jamais été confié à un MRP (en raison de l'exclusion prononcée par la SFIO) et qu'en revanche il a été très souvent confié à un socialiste.*

*Le débat public se termine le soir du 13 mars avec l'adoption, par 397 voix contre 187 (communistes et poujadistes) d'un ordre du jour présenté par Viatte et co-signé par des modérés (chanoine Kir), des radicaux (Mendès-France) et des socialistes (Deixonne et Madame Lempereur). En répondant à Viatte, René Billères, radical, ministre d'Etat chargé de l'Education Nationale, a pris un certain nombre d'engagements.*

*Le lendemain, 14 mars, l'Assemblée Nationale ouvre le débat prévu sur la politique financière et économique du Gouvernement, qui se trouve élargi à la politique générale, avec la révision constitutionnelle et l'Algérie.*

*Ce jour-là, Christian Bonnet expose que trouver les moyens d'assurer la stabilité gouvernementale est devenu urgent car il en va de la sauvegarde du régime parlementaire. Il demande à Guy Mollet de tout faire pour dégager une majorité capable de réaliser la réforme constitutionnelle et politique nécessaire.*

## **GUY MOLLET RECOIT LES REPRESENTANTS DU MRP LE 12 MARS**

**Comme le Groupe l'a réclamé, une délégation du Mouvement est reçue par Guy Mollet, à Matignon, le 12 mars.**

**Le compte rendu de l'entretien sera fait par Lecourt devant le Groupe à sa réunion du 21 mars.**

Vendredi 15 mars : Jules Duquesne ouvre à 14 heures la 24<sup>e</sup> réunion du Groupe. Les enjeux du débat de politique générale.

La conférence des présidents n'a pas encore délibéré sur la durée de l'intersession prévue pour les vacances de Pâques.

**Henri Ulrich** (Haut Rhin).- Il faut une intervention MRP sur la situation sociale.

**Emile Engel** (Moselle).- Oui.

**Henri Ulrich**.- Je propose qu'Engel la fasse, en insistant sur l'attitude négative des ministres socialistes face aux travailleurs.

**Francine Lefebvre**.- N'oublions pas les allocations familiales.

**Emile Engel**.- J'y pense.

**Henri Ulrich**.- En outre, le MRP doit intervenir de nouveau sur l'Algérie, où la situation s'aggrave.

**Jules Duquesne**.- Notre réunion de mardi prochain sera consacrée en grande partie aux projets d'intervention de nos amis sur l'Algérie.

Le Groupe confie à Engel la mission d'intervenir en son nom, mardi, sur la situation sociale.

**Robert Buron** fait le point sur les décrets concernant les TOM. Les commissaires MRP conservent la maîtrise du débat.

**André Monteil, Edouard Moisan, Francine Lefebvre, Paul Coste-Floret** traitent du projet intérieur visant à réglementer le dépôt de propositions de loi par les membres du Groupe.

Mardi 19 mars : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe. Pourquoi ce retard dans le compte rendu de l'entretien MRP-Guy Mollet ? Bidault expose son projet d'intervention sur l'Algérie, vivement critiqué par Francine Lefebvre. Corval privé de son poste à la RTF.

**Henri Lacaze** informe le Groupe que Pierre Pflimlin ne peut assister à la réunion. Il propose que le compte rendu de l'entretien à Matignon soit présenté jeudi.

**Jean Cayeux** (Seine).- Ce sera bien tardif ! Oui ou non est-il prévu une intervention de Pflimlin, président du MRP, sur l'Algérie, point essentiel du débat de politique générale ?

**Henri Lacaze**.- Pflimlin n'avait pas l'intention de parler. Mais je me demande si nous ne devrions pas le pressentir pour expliquer le vote du Groupe sur l'ordre du jour final. Votre Bureau suit cette question. Je suis à la disposition du Groupe. Si Pflimlin revient à Paris demain, le Groupe pourrait se réunir aussitôt.

Le Groupe donne son accord.

**Henri Lacaze** fait une série de communications sur divers textes en cours de discussion.

A propos du projet de prorogation du mandat du Conseil Economique, **Joannès Dupraz** reste partisan de la limiter à un an (au lieu de deux). « Je ne vois pas l'intérêt du MRP dans cette affaire », dit-il. **Georges Bidault** ajoute : « Les électeurs trouvent que l'on vote trop souvent ».

Le Groupe reste favorable à une prorogation de deux ans (par 5 voix contre 1).

**Emile Engel** indique que dans son intervention sur la situation sociale il traitera principalement de la famille, du logement et de la gestion des communes. **Francine Lefebvre** l'approuve. Le Groupe donne son accord.

**Et le Groupe en vient à l'Algérie, sans attendre le lendemain.**

**Georges Bidault** expose les grandes lignes de son projet d'intervention à la tribune sur l'Algérie et l'ensemble de l'Afrique du Nord. Il défendra Robert Lacoste. Il évoquera le statut futur de l'Algérie. A ce sujet, il se méfie des mots, tels que « fédéralisme ».

**Francine Lefebvre** aimerait pour le moins des nuances sur certains points ! Elle croit qu'une nationalité algérienne se forme invinciblement. Elle demande la réprobation des représailles collectives. Elle fait observer qu'en disant que l'Algérie est en retard on oublie de dire que la France l'administre depuis cent vingt ans.

**Georges Bidault** lui répond en quelques mots.

Le Groupe évoque le cas de **Pierre Corval**, qui succéda à Francisque Gay à la direction de « l'Aube » puis dirigea diverses publications, dont l'Agence française d'information et de documentation, avant d'exercer des fonctions importantes à la Radio nationale (la RTF) : il vient d'être privé de son poste, visé par d'autres.

**Francine Lefebvre** voudrait comprendre ... Elle comprend trop bien.

**Charles Viatte** aussi.

**Henri Lacaze** dit que le Bureau du Groupe s'est saisi de l'affaire.

**Maurice-René Simonnet**, secrétaire général du MRP.- Corval n'est pas MRP (!)

**Georges Bidault**.- Corval, à qui je conserve mon amitié, est d'opinion "Nouvelle gauche".

Mercredi 20 mars : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 26<sup>e</sup> réunion du Groupe. La torture en Algérie. La preuve existe, dit Teitgen.

**Jean Cayeux** était membre de la délégation de la Commission de l'Intérieur qui a fait un voyage à Oran, du 26 au 31 décembre 1956, pour enquêter sur des tortures qu'auraient subies des inculpés.

La délégation a entendu une quarantaine de détenus. Ceux-ci ont prétendu, après avoir rencontré leurs avocats, avoir été victimes de procédés électriques, qui ne laissent pas de traces. D'après la délégation, aucune preuve de torture n'est établie ; les membres socialistes de celle-ci en sont convaincus. Cela dit, il faut rappeler que l'enquête n'a porté que sur l'affaire d'Oran.

Dans le cours de son exposé, Cayeux s'arrête sur ce qu'il appelle la volonté des socialistes de faire peser des soupçons, quant à leur patriotisme, sur des militants de la CFTC et sur des Guides de France. Il a personnellement obtenu du rapporteur de la délégation, le socialiste Provo, qu'il ne ferait pas mention de ces cas personnels. « Telle que l'enquête a été menée – elle aurait pu être menée autrement – elle ne peut pas permettre d'affirmer qu'il y a eu des tortures », dit-il. Mais il ajoute : « Il se peut fort bien qu'il y ait eu des tortures ailleurs ».

**Pierre-Henri Teitgen**.- J'invite le Groupe à la prudence. Les tortures existent. C'est un scandale. Le MRP ne doit pas le couvrir par des propos imprudents. Le rapport Provo ne vaut rien. La preuve existe qu'il y a eu des tortures. Il y a des aveux. Il faut inviter le Gouvernement à éviter des excès. C'est le minimum à faire. Chez Lacoste, il y a une volonté de faire de l'anticléricalisme. « Il faut encore arrêter quelques curetons », dit-on volontiers au Gouvernement général à Alger. Un haut fonctionnaire (*son frère*), qui me touche de près, a reçu de Lacoste des ordres d'inculpation contre des membres de la CFTC d'abord. Bien entendu, ce haut fonctionnaire a refusé.

**Edouard Moisan**.- Je supplie Teitgen d'aller voir Bidault, qui veut se faire l'avocat de Lacoste.

**André Monteil**.- Je pose une question à Teitgen : la villa Susini « est-elle une maison des anti-terroristes ou des parachutistes ? »

**Pierre-Henri Teitgen**.- En l'occurrence, les policiers étaient faux, mais les officiers parachutistes étaient vrais.

**André Monteil**.- Veillons à ne pas favoriser les campagnes anti-françaises. La guerre amène inévitablement des excès. Il faut être prudent dans les deux sens. Les Français, en 1945, ont violé trois mille femmes à Stuttgart.

**Pierre-Henri Teitgen** Oui, il faut éviter des excès dans les deux sens.

**André Monteil**.- Je comprends certaines réactions de Bidault. Les évêques, qui parlent d'indépendance pour l'Algérie, en parlaient moins en 1944 quand il s'agissait de l'indépendance de la France.

**Pierre de Chevigné** (Pyrénées-Atlantiques) qui prépare une intervention en séance.- J'approuve à la fois Monteil et Teitgen. En temps de guerre, il y a fatalement de la brutalité à l'égard des prisonniers. On ne peut pas, évidemment, couvrir le sadisme dans la violence, mais il faut comprendre la brutalité passagère... Pour le statut futur de l'Algérie, je pense à une formule fédérale, chaque territoire pouvant régler séparément ses liens avec la métropole...

Ces propos provoquent des remous parmi les présents. A la demande de Lacaze, il précise qu'il parlera à titre personnel.

**Francine Lefebvre**.- Qui interviendra au nom du MRP ?

**Pierre de Chevigné**.- Je pense qu'une intervention MRP serait inutile.

**Henri Lacaze**.- Il y a trois orateurs MRP inscrits : Bidault, de Chevigné, Maurice Schumann.

**Francine Lefebvre**.- Je demande un orateur parlant au nom du MRP et posant des questions au Gouvernement. C'est indispensable.

**Jean Cayeux**.- J'aimerais entendre Maurice Schumann sur le sujet. J'approuve la demande de Francine Lefebvre mais je pense que le MRP devrait au préalable préciser les questions qu'il doit poser. Quelle est aujourd'hui la valeur de la déclaration de Guy Mollet du 9 janvier ? Le statut futur de l'Algérie sera-t-il octroyé ou proposé d'abord à l'Assemblée Nationale ? Où en sont les délégations municipales ? Le FLN et le MNA installent une administration locale en Algérie. L'immobilisme du Gouvernement mène à des échecs graves.

**Maurice Lucas** (Manche).- J'approuve Francine Lefebvre. Il faut une intervention au nom du MRP. S'il n'y en a pas, à quoi sert le MRP ? Je condamne les tortures. Je réprovoque la politique de Lacoste. Certains propos tenus par Guy Mollet en 1955 condamnent le Lacoste d'aujourd'hui.

**André Monteil**.- L'absence de musulmans dans les délégations spéciales municipales tient à la terreur. Il faut donc d'abord rétablir la sécurité. Toute élection, tout statut avant est sans signification. On ne peut opposer la politique de pacification aux réformes politiques. Ceux qui le font sont partisans de l'abandon, sans oser le dire.

**Jean Cayeux**.- Je ne vois pas une solution dans le découpage de l'Algérie proposé par de Chevigné. Je suis hostile à des élections qui auraient lieu trois mois seulement après le cessez-le-feu. Je n'accepte pas les milices civiles organisées par Lacoste, qui comportent un danger grave de guerre civile.

**Francine Lefebvre**.- Oui, il faut protester. C'est du fascisme ! La République ne doit pas armer les factions.

Sur proposition de **Henri Lacaze**, le Groupe décide de poursuivre cette discussion le lendemain, jeudi 21 mars, « dans l'espoir d'avoir, enfin, un compte rendu de l'entretien MRP-Guy Mollet ».

Jeudi 21 mars : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe. Ce qu'a dit Guy Mollet à la délégation MRP le 12 mars.

**Henri Lacaze** rend hommage à Georges Bidault pour son discours de la veille à a tribune, qui a été accueilli avec de vifs applaudissements dans tous les groupes à l'exception du Groupe communiste. Il rapporte les travaux du conseil de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement : séance calme, sans difficulté. Il évoque l'affaire Corval : une délégation du Bureau du Groupe fera une démarche auprès de Gérard Jaquet, secrétaire d'Etat à l'Information. Il

propose que le Groupe signe collectivement une proposition d'Emile Engel sur les allocations familiales des rapatriés d'Afrique du Nord.

**Paul Coste-Floret** (Hérault) parle des rapatriés du Vietnam.

**André Monteil** évoque le cas des expulsés d'Egypte et celui des rapatriés du Maroc. Ce sont des cas différents, dit-il.

**Edouard Moisan** dit qu'il y a des expulsés du Maroc comme d'Egypte.

Le Groupe décide de signer collectivement la proposition Engel.

**Maurice Schumann** annonce qu'il va intervenir dans le débat de politique générale sur l'effort économique qu'il faut faire en Algérie et sur la situation des Français d'Egypte.

**Francine Lefebvre** note que le MRP n'a pas encore posé au Gouvernement les questions politiques qui sont le véritable objet du débat. Elle réclame une intervention MRP contre les milices civiles créées par Robert Lacoste en Algérie.

**Jean Cayeux** approuve ces propos.

**Paul Coste-Floret** aussi. Il ajoute : « Tous les dimanches, les orateurs MRP réclament une sortie politique de la crise algérienne. Alors pourquoi le MRP ne la réclamerait-il pas en séance à l'Assemblée Nationale ? Il y a des questions à poser au Gouvernement : les milices sont-elles créées ? Quelle est la portée aujourd'hui de la « déclaration » de Guy Mollet du 9 janvier ? Que signifie le « retour au calme » attendu par le Gouvernement pour s'engager dans la voie d'une solution politique ? La « déclaration » du 9 janvier est-elle devenue un engagement international ? »

**Robert Lecourt** rend compte de la rencontre MRP-Mollet du 12 mars.

Le président du Conseil estime qu'à partir des positions exprimées par les groupes parlementaires il est impossible de construire une politique pour l'Algérie. Il pense que cette situation encourage la rébellion.

Il est toutefois disposé à examiner l'organisation politique future de l'Algérie. Il conçoit le retour au calme comme un état très différent du cessez-le-feu ; un retour au calme « dans toute sa portée ». Il croit que la réforme communale est essentielle du point de vue psychologique pour les musulmans. En conséquence, il donne la priorité à cette réforme. Il songe à une organisation régionale, à implanter peu à peu ; il veut distinguer entre les pouvoirs réservés à la République française et les pouvoirs réservés à ces régions algériennes ; il veut réduire le plus possible les pouvoirs des organismes à l'échelon d'Alger. Il veut appliquer ces mesures au fur et à mesure des possibilités. Il croit à une amélioration sensible de la situation militaire. Sur le complot des ultras, il a peu d'inquiétude. Il justifie les milices civiles par le manque de personnel de police, comme de personnel administratif d'ailleurs.

Telles sont les déclarations de Mollet au MRP.

**Henri Lacaze** souhaite qu'en général le Groupe soit rapidement informé de telles choses. Il précise qu'en compensation le Groupe doit conserver les informations pour lui. Il suggère à Maurice Schumann d'évoquer la nécessité d'aller vite dans les réformes.

**Maurice Schumann** préfère une autre intervention MRP que la sienne, car il traitera de l'économie et non pas de la politique. A son avis, un point doit demeurer secret : le caractère ténu des pouvoirs à l'échelon d'Alger.

**Paul Coste-Floret** lui fait observer que « Le Journal d'Alger » vient de publier le rapport Champeix (le député socialiste Marcel Champeix est Secrétaire d'Etat auprès du ministre, radical, de l'Intérieur, Gilbert-Jules, et il est chargé, à ce titre, des Affaires algériennes).

**Maurice Schumann** répond qu'officiellement le Gouvernement est favorable à un exécutif algérien. Mais il n'est pas de l'intérêt des partisans du projet Champeix de l'évoquer en ce moment. La SFIO y est hostile, le Gouvernement y est favorable.

**Jean Cayeux** réclame une intervention politique MRP.

**Bernard Moisan** fait remarquer que « le discours prononcé hier par Bidault éclipsa désormais toute autre intervention MRP sur le sujet ». Au demeurant, ajoute-t-il, les questions évoquées par Cayeux ont déjà été posées en séance par Jean Legendre (ex-RPF inscrit au Groupe de l'Action républicaine et sociale) et par Laurent Casanova, communiste. L'affaire mérite donc réflexion.

**Francine Lefebvre** demande de nouveau une intervention MRP sur la création de milices civiles.

**André Monteil** a une question préalable : le MRP a-t-il une position sur ce sujet ? Il est d'accord sur le principe.

**Henri Lacaze** invite le Groupe à attendre le discours de Robert Lacoste.

La suite du débat est renvoyée au lendemain.

Vendredi 22 mars : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 28<sup>e</sup> réunion du Groupe. Projet de loi-cadre sur la construction.

**Edouard Moisan** rend compte de la réunion de la Conférence des présidents.

**Lucien Nicolas** (Vosges) attire l'attention du Groupe sur le projet de loi-cadre élaboré par le socialiste Bernard Chochoy, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement. A son avis, ce texte est dangereux pour la construction elle-même ; il vise principalement à dissimuler – il le fait mal d'ailleurs –, un ralentissement très sensible de la construction.

**Edouard Moisan** dit que cette affaire sera probablement renvoyée.

Mardi 26 mars : Lucien Nicolas ouvre à 14 heures la 29<sup>e</sup> réunion du Groupe. Le suicide de Maître Boumendjel, avocat à la Cour d'appel d'Alger, prisonnier des parachutistes et torturé. F. Reille-Soult et F. de Menthon dénoncent ce crime au nom du MRP.

**François Reille-Soult (Tarn)** parle du « suicide d'un avocat musulman prisonnier de l'armée ». Il redoute l'existence de prisons irrégulières, de tortures... qui accroissent le fossé entre les deux communautés. Il réclame une intervention MRP sur ce sujet.

**Lucien Nicolas.** - Le Bureau du Groupe en a délibéré. Le Groupe veut-il qu'on en parle à la tribune ?

**Francine Lefebvre.** - Qu'au moins Maurice Schumann y fasse allusion dans son intervention !

**Edouard Moisan.** - Accepterait-il de le faire ?

**Francine Lefebvre.** - S'il ne le voulait pas, confions cette tâche à Cayeux ou à Reille-Soult.

**François Reille-Soult.** - Je n'en ai guère envie.

**Francine Lefebvre.** - N'oublions pas les milices !

**François de Menthon.** - Ce sont deux sujets différents. Il faut poser une question sur l'affaire de l'avocat musulman. J'invite Reille-Soult à parler.

**Pierre-Henri Teitgen.** - Oui, il faut poser cette question.

**Robert Buron.** - Pourquoi réduire notre intervention à cette seule affaire ?

**François Reille-Soult.** - Je crains d'être sans nuances.

**François de Menthon.** - Il n'y a pas de nuances à avoir dans une telle affaire !

**Pierre-Henri Teitgen.** - C'est bien mon avis.

**Lucien Nicolas.** - Je vous informe que Maurice Schumann renonce à la parole.

**Francine Lefebvre.** - Je demande qu'un orateur MRP pose des questions sur les milices et sur les tortures.

**Edouard Moisan.** - Quelqu'un veut-il en parler en séance ?

**Lucien Nicolas.** - Qui est volontaire ?

**François Reille-Soult.** - J'accepte en principe mais j'ignore tout de l'affaire des milices.

**Pierre-Henri Teitgen.** - Ecoute-moi. Voici de quoi il s'agit... Il faut obtenir du Gouvernement la promesse que les milices ne seront pas armées pour le moment. Au sujet du suicide de l'avocat musulman, je précise que les parachutistes l'ont détenu pendant deux mois. C'est intolérable.

**Edouard Moisan.** - Je pense, comme de Menthon, que nous devons nous limiter à cette affaire de l'avocat. En effet, Robert Lacoste a déjà répondu sur les milices.

**Francine Lefebvre.** - Faute de mieux, je me rallie à ce point de vue.

**Daniel Boisdon,** ancien député du Cher, ancien président de l'Assemblée de l'Union Française. - J'ai été invité à Tunis par M. Masmoudi. J'y suis allé. J'y ai rencontré un frère de l'avocat prisonnier et décédé. J'ai eu avec lui une explication. Je lui ai reproché de pousser le peuple algérien dans la révolte. Il m'a répondu que son frère était torturé depuis un mois.

**André Monteil.** - Je me rallie moi aussi à la proposition de Moisan.

**Francine Lefebvre.** - Veillons à obtenir une réponse sur les milices un jour prochain !

Le Groupe invite Reille-Soult à poser une question sur l'affaire de l'avocat. Reille-Soult accepte. Il va intervenir le jour même, 26 mars 1957.

*Qui est cet avocat musulman que les tortures ont amené à se suicider ? Il s'agit de maître Boumendjel, avocat au barreau d'Alger.*

*Le Bulletin d'information du Groupe 1957 - n° 39 fait le compte-rendu suivant de l'intervention de Reille-Soult, de la réponse de Lacoste et de la mise au point de F. de Menthon.*

*« Je suis chargé par mes amis du MRP, a déclaré François Reille-Soult s'adressant à M. Robert Lacoste, de poser au Gouvernement une question : je le supplie d'y répondre.*

*« L'opinion française a été profondément émue d'apprendre le suicide dramatique d'un avocat à Cour d'Appel d'Alger ; Maître Boumendjel. Est-il exact que cet avocat ait été gardé par les parachutistes dans une prison clandestine depuis le 2 février ? Il semble que de telles prisons existent en Algérie et que les personnes arrêtées y subissent, sinon des tortures, du moins des interrogatoires épuisants. Cela nous rappelle des souvenirs douloureux. Sous l'occupation, nous avons connu également des prisons clandestines, des détentions arbitraires, qui confinaient à la séquestration, des interrogatoires harassants qui ont entraîné notamment le suicide héroïque d'un d'entre nous.*

*Le Gouvernement général paraît avoir ignoré ces actes scandaleux. Je demande donc au*

*ministre de nous dire comment il compte mettre fin à des procédés qui portent atteinte au renom de la France et ne contribuent pas à rapprocher les deux communautés européenne et musulmane.*

*« Il faut faire cesser les arrestations arbitraires et les tortures s'il y en a, afin que la loi française soit intégralement appliquée en Algérie. Nous ne voulons pas que l'on puisse nous accuser d'employer des méthodes odieuses, que nous n'avons cessé de combattre pendant la Résistance.*

*« Dans sa réponse, M. Lacoste a indiqué que Maître Boumendjel avait déjà auparavant tenté de mettre fin à ses jours et qu'à la suite de cette tentative il avait été hospitalisé à l'hôpital Maillot du 2 février au 4 mars.*

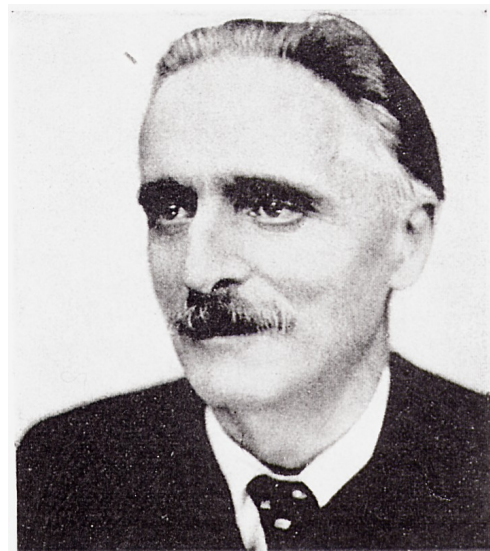
*« Il avait reconnu être le chef du F.L.N. pour les questions financières et politiques dans la région d'Alger. Il semble en outre avoir eu des relations avec une organisation de terroristes.*

*« Un juge d'instruction a été commis et une autopsie pratiquée. Les résultats de l'enquête seront communiqués à l'Assemblée.*

*« François de Menthon a alors fait observer que depuis sa sortie de l'hôpital l'avocat d'Alger se trouvait entre les mains de l'armée et non pas de l'autorité judiciaire.*

*« Sur ce point, M. Lacoste a déclaré que l'insuffisance de l'appareil de la justice en Algérie obligeait les forces de l'ordre à retenir des suspects entre leurs mains pour une durée dont les autorités sont juges. Elles en ont le droit, a-t-il précisé.*

*Le ministre a ajouté que l'affaire serait examinée avec soin par le gouvernement.*



**François Reille-Soult**

Né le 11 septembre 1891 à Versailles, élu à la Chambre des députés en 1919, en 1928, en 1932, en 1936 ; élu aux deux assemblées constituantes en 1945 et 1946, élu à l'Assemblée Nationale en 1946, en 1951, en 1956

LES TRAITES CREATANT LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET L'EURATOM SONT

## SIGNES PAR LES SIX À ROME LE 25 MARS 1957...

*Mais ce grand événement attendu dans le calme- n'a d'écho immédiat ni dans les séances de l'Assemblée Nationale ni dans les réunions du Groupe MRP. La crise algérienne domine l'actualité.*

*Le dernier débat sur le sujet a eu lieu au Palais-Bourbon du 15 au 22 janvier. Il s'est terminé avec l'adoption d'un ordre du jour rédigé par Pierre-Henri Teitgen, par 322 voix contre 207 (communistes, poujadistes, 14 radicaux dont Mendès-France). Voir plus haut.*

Jeudi 28 mars : Lucien Nicolas ouvre la 30<sup>è</sup> réunion du Groupe. Comment conclure le débat de politique générale, où l'Algérie domine ? Par 37 voix et 3 abstentions, après une longue discussion consacrée à la recherche du moindre mal, le Groupe décide de voter pour le Gouvernement.

**Lucien Nicolas.**- Voici l'ordre du jour de confiance déposé par Robert Verdier, président du Groupe socialiste....

**François Reille-Soult.**- Ne nous attardons pas sur un texte qui ne vaut rien !

**Francine Lefebvre.**- Le MRP doit expliquer son vote avec originalité et vigueur. Elle propose Pflimlin pour le faire.

**Alexis Méhaignerie.**- Les paysans membres du Groupe MRP sont enclins à voter contre le gouvernement, qui pratique une politique anti-agricole, dans l'espoir de limiter les conséquences de ses erreurs. Je propose que les députés MRP qui sont agriculteurs s'abstiennent tous dans le scrutin de confiance. Je m'inquiète vraiment de la situation des jeunes paysans. Mollet, dans son discours, n'en a pas parlé. Le Groupe MRP, lui, doit en parler à la tribune, car la politique actuelle défavorise les producteurs et les consommateurs et favorise les intermédiaires. Il faut dénoncer ce scandale.

**Christian Bonnet.**- Les discours de Ramadier et de Lacoste sont vides. Et le discours de Mollet ne vaut pas mieux. Alors, que faire ? Je redoute une crise ministérielle, car je n'en vois pas l'issue. A mon avis, le porte-parole du Groupe doit annoncer le vote favorable du MRP mais avec de sérieuses réserves, qui sont justifiées par les inquiétudes qui pèsent sur nous.

**Lucien Nicolas** accueille Sidi El Mokhtar, député de la Mauritanie, membre du Groupe MRP, et candidat, le 31 mars à l'Assemblée territoriale de Mauritanie. Il lui souhaite bonne chance.

**Léon Jegorel** (Morbihan).- J'approuve Méhaignerie. Je veux bien voter pour, mais avec une grande résignation.

**Robert Buron.**- Je pense que Ramadier joue contre le succès du Marché Commun. En cas de crise, la SFIO jouerait l'abandon en Algérie, pousserait aux grèves et esquiverait ses responsabilités à l'égard de la monnaie. Alors ? Voter pour ? Pour que le pays constate où l'a conduit le Gouvernement socialiste ? Voter contre ? Il y a aussi des raisons de le faire : les erreurs économiques non redressées, les erreurs en Algérie (dureté dans les méthodes, mollesse dans les objectifs), qui conduisent la France à perdre l'Algérie. Je suis enclin à voter contre.

**Fernand Bouxom.**- (Seine).- Mollet ne donne pas satisfaction au MRP sur la révision constitutionnelle.

Cela dit, je pense que ce serait une erreur que de laisser le Gouvernement vivre jusqu'à la catastrophe ; par son vote favorable le MRP serait responsable avec lui de cette catastrophe. Toutefois, les problèmes seraient encore beaucoup plus difficiles à résoudre avec la SFIO dans l'opposition. Il faut donc voter pour avec des réserves. Il faut examiner aussi comment le gouvernement vivra après le débat, car il en sortira affaibli. Comment nous garantir que notre vote servira à pousser le Gouvernement à l'action ? Voilà le problème !

**Georges Bidault.**- Le texte de l'ordre du jour Verdier mérite peu d'intérêt ... Je rappelle mon hostilité à une trop grande bienveillance à l'égard de la SFIO. Je ne suis pas satisfait de bien des résultats du Gouvernement. Mais j'observe que la SFIO d'aujourd'hui n'est pas pire que la SFIO d'autrefois, à l'époque où le MRP la voulait absolument comme alliée. Où est la force de la SFIO ? Dans le talent ? Certes, non ! Dans le nombre de ses députés ? Oui, la SFIO est nécessaire à une majorité, telle que nous la concevons. En cas de crise ministérielle, on ne réintroduira pas la SFIO dans le gouvernement au même prix. Rappelons-nous les leçons du passé, à propos de Pinay, de Laniel... Le concours socialiste ne serait pas dévalué ; un nouveau Gouvernement Guy Mollet en augmenterait au contraire le prix. Notre explication de vote ? Qu'elle ne contienne pas trop de critiques, sinon elle ne pourrait pas justifier un vote favorable ! Voter contre ? Cela n'aboutirait à aucune amélioration. Le successeur ? Il serait sans doute pire. Ou, si c'était le même, ce serait à des conditions pires. Alors il reste le vote pour.

**Lionel de Tinguy.**- Je suis entré en politique pour éviter ce qui arrive, mais je voterai pour le Gouvernement, car je redoute une dégradation accélérée en cas de crise : dégradation financière et algérienne. Avec la SFIO dans l'opposition, on peut tout craindre ; elle ferait et dirait exactement le contraire de ce qu'elle fait et dit aujourd'hui. Je propose une explication ferme sur le plan national et sur le plan financier et un vote pour.

**Maurice Lucas.**- Les observations de Bidault font la part trop belle à la SFIO ! Celle-ci, après ses échecs, n'a pas la partie aussi facile qu'il le dit. Il faut faire comprendre à la SFIO que le Gouvernement Laniel a fait une politique de gauche et que le gouvernement Mollet a fait une politique d'extrême-droite !

**Jean Cayeux.**- J'approuve Bidault. Je demande que l'orateur MRP mette l'accent sur la nécessité pour Mollet d'avoir une véritable majorité. Il faut une explication positive, axée comme une réponse à l'invitation de Mollet sur ce point.

**Joannès Dupraz.**- L'explication de vote, en l'occurrence, est délicate. Je suis disposé à voter pour. J'ai d'ailleurs préparé une explication de vote. Je vous la soumets...

**Edouard Moisan.**- Le Groupe est sans doute partisan de voter pour. Le problème, pour lui, c'est l'explication de ce vote. Comme Bouxom, je note l'échec du MRP sur la révision constitutionnelle. Je n'approuve pas entièrement Dupraz, qui « joue de la mandoline sous la fenêtre de la SFIO ». (*formule chère à Bidault*). Je fais appel à l'unité de vote du Groupe.

**Maurice René Simonnet.**- Le gouvernement socialiste a perdu son pari : la paix en Algérie. Guy Mollet répète des vérités premières pour s'en convaincre lui-même, comme « nous sommes vainqueurs » ou « la situation dont nous avons hérité était très mauvaise », ou « nous sommes indispensables et irremplaçables ». Je n'admets pas de telles prétentions. Je suis pourtant partisan de voter pour et de l'unanimité du Groupe.

**Georges Bidault.**- Je conteste l'argumentation de Simonnet sur certains points mais j'approuve sa conclusion.

Par 37 voix et 3 abstentions, le Groupe décide de voter la confiance au Gouvernement.

**Pierre Pflimlin**, sollicité par le Bureau pour expliquer le vote du Groupe en séance, expose ce qu'il a l'intention de dire. Il n'envisageait pas, contrairement à Dupraz, d'évoquer le problème de la majorité...

**Georges Bidault et Lionel de Tinguy** font des observations sur le passage relatif aux sévices et aux tortures.

**Pierre Pflimlin** poursuit son exposé. Je précise, dit-il, que je suis hostile à une entrée du MRP dans la majorité. Le MRP n'y gagnerait rien ; il n'aurait pas davantage d'influence. Je suis inquiet de la situation financière et de la situation algérienne. Le MRP doit faire sentir son inquiétude.

**Georges Bidault** regrette que Pflimlin s'écarte totalement de la thèse de Dupraz et de Cayeux sur la majorité et sur l'union, nécessaires un jour ou l'autre. Je fais confiance à Pflimlin sur l'Algérie, en souhaitant la prudence, afin d'éviter certaines interprétations favorables à la rébellion, qu'il s'agisse des problèmes politiques ou des tortures. Attention aux campagnes d'opinion visant à faire douter le pays et son armée ! Je note que Ben Bella, dans sa cellule, continue à diriger la rébellion, grâce à des complicités à Paris, au barreau. Je demande à Pflimlin de mentionner cette campagne antifrançaise.

**André Colin**.- J'approuve Bidault. Je note dans le discours de Mollet :

1° une injure gratuite contre le MRP sur la situation financière ;

2° des propos sur l'Algérie destinés à la SFIO, d'autres destinés à ceux dont il pense qu'ils vont voter pour lui en raison de certaines déclarations prématurées ; ils signifient que les réponses à sa lettre du 24 janvier qui ne l'approuvaient pas totalement sont contraires à l'intérêt national.

Il faut relever ce défi et demander à Mollet si, en cas de crise, la SFIO resterait fidèle aux déclarations qu'il vient de faire au nom de son gouvernement. Autre observation : il est surprenant que le MRP lui apporte ses voix plus massivement que des groupes représentés au gouvernement. Il faut évoquer un effort collectif de la nation, nécessaire pour l'Algérie, sans parler pour autant d'un remaniement ministériel. Au sujet des tortures, il faut les séparer de l'orientation de notre politique algérienne, afin de ne pas favoriser le jeu de nos adversaires.

**Francine Lefebvre**.- Dans notre explication de vote, ne parlons ni de majorité ni de gouvernement ; l'opinion publique estimerait que le MRP cherche des portefeuilles ! J'approuve Colin sur les tortures.

**Lionel de Tinguy**.- J'approuve Colin, moi aussi... Le Groupe radical vient de décider le retrait de ses ministres (*il ne mettra pas cette décision en exécution*). Le débat est transformé !

**Jean Cayeux**.- Cette décision est démentie dans les couloirs.

**Alexis Méhaignerie**.- Il serait bon d'évoquer l'action généreuse des soldats français en Algérie.

**Pierre Pflimlin** répond à diverses questions.

La séance est levée.

En séance publique, ce 28 mars, **Pierre Pflimlin** explique le vote favorable du Groupe MRP, mêlé de réserves, de doute et d'inquiétude. Il conclut :

*« Je regrette de ne pouvoir en cet instant, Monsieur le Président du Conseil, vous apporter une adhésion exempte de réserves et d'inquiétude. Il subsiste en effet, au terme de ce débat, bien des inconnues et, sur bien des points, la politique du Gouvernement sera peut-être jugée par l'événement avant de l'être par cette assemblée ... »*

La confiance est accordée au gouvernement, dans un vote personnel, par 221 voix contre 188.

Guy Mollet s'en trouve évidemment affaibli. Son gouvernement est encore plus minoritaire qu'après la démission de Mendès-France dix mois plus tôt, le 23 mai 1956 ; ce jour-là, il avait obtenu 271 voix contre 59...

**Ont voté pour** : 95 SFIO sur 100, 64 MRP sur 74, 21 radicaux valoisians sur 45, 11 radicaux socialistes (dissidents) sur 13, 10 UDSR-RDA sur 20, 11 Républicains sociaux sur 21, 3 RGR sur 13, 1 IOM sur 7, 2 IPAS sur 102, 3 non inscrits.

**Ont voté contre** : 133 communistes et progressistes sur 150, 13 radicaux valoisians, les 37 poujadistes, 1 républicain social, 4 non inscrits.

Au sein du Groupe MRP, Buron s'est abstenu volontairement ; Klock, Rakotoveloa et Schneider n'ont pas pris part au vote ; Abelin, Ferrand, Louvel, Meck, Thibault et Villard étaient absents par congé.

Du « Front Républicain », qui avait prétendu être le vainqueur des élections du 2 janvier 1956, il ne reste donc que 95 socialistes et 45 élus de la famille radicale élargie (radicaux, radicaux dissidents, RGR, UDSR-RDA)

Subsistent ainsi trois supports pour le Gouvernement, dans l'ordre d'importance : la SFIO, le MRP et la moitié (45 sur 91) de la famille radicale élargie.

## SUCCES DES ELUS MRP EN MAURITANIE

L'Assemblée territoriale de Mauritanie est élue le 31 mars 1957. Parmi les élus se trouvent deux parlementaires MRP : le député Sidi El Mokhtar et le sénateur Yvon Razac, qui figuraient sur la liste de l'Union progressiste mauritanienne.

\* \*

## DISPARITIONS

### FELIX LACAMBRE

Ouvrier, militant MRP, candidat aux élections législatives de novembre 1946, dans la Seine, sur la liste MRP conduite par Marc Sangnier, orateur-vedette dans les congrès nationaux du MRP, syndiqué à la CFTC, membre de la direction de l'Action Catholique Ouvrière, militant du Parti socialiste après la disparition du MRP, embauché au journal « La Croix », où il terminera sa carrière comme chef du Service des informations religieuses, personnalité moralement très influente dans « son » Ménilmontant, à Paris, Félix Lacambre est décédé le 11 décembre 2007 à l'âge de 86 ans.

« La Croix » lui a consacré un long article dans son numéro du 18 décembre et, dans les semaines suivantes, une série de lettres de lecteurs.

Nous la prenons en exemple dans notre article Mammon-roi (voir page 4)

Dans son article du 18 décembre, « La Croix » ne rappelait pas son engagement dans le MRP. Nous avons signalé cette omission à la

*rédaction et notre lettre a été publiée quelques jours plus tard dans le Courrier des lecteurs.*